



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

# Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable (Indicateur 2.4.1 des ODD)

NOTE MÉTHODOLOGIQUE  
(RÉVISION 11)  
2023



*La présente note méthodologique a été élaborée avec l'appui technique et financier de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales*

## Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
1.1. Informations générales sur les indicateurs des ODD	1
<b>2. Processus d'élaboration de l'indicateur 2.4.1 des ODD</b>	<b>1</b>
<b>3. Méthodologie de construction de l'indicateur</b>	<b>3</b>
3.1. Étapes de construction de l'indicateur	3
3.2. Caractéristiques de l'indicateur 2.4.1	4
3.3. Champ d'application de la mesure: accent mis sur la production agricole	4
3.4. Portée spatiale: le dénominateur	5
3.5. Typologie des exploitations et champ d'application	6
3.6. Instrument de collecte des données	6
3.7. Définition des thématiques et des sous-indicateurs	7
3.8. Évaluer les performances en matière de productivité et de durabilité grâce à chaque sous- indicateur	9
3.9. Fréquence	10
3.10. Plan d'échantillonnage	10
3.11. Déclaration relative à l'indicateur	11
3.12. Utilisation de sources de données alternatives pour construire l'indicateur	13
<b>Annexe: Thématiques, sous-indicateurs et fiches de métadonnées</b>	<b>15</b>
<b>Références</b>	<b>38</b>

## 1. Introduction

### 1.1. Informations générales sur les indicateurs des ODD

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces ODD s'accompagnent de 169 cibles et d'un ensemble de 232 indicateurs visant à suivre les avancées vers leur réalisation. Chargée d'élaborer ces indicateurs, la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU) a mis sur pied un Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-ODD), composé de 28 États membres.

Si le système international de statistiques officielles est incarné par la CSNU et les États membres, la mesure et les déclarations internationales relatives aux thématiques abordées dans les ODD sont, dans la pratique, coordonnées par un ensemble d'agences internationales. Ces agences, qui incluent la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale du travail (OIT), ou encore l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ont développé une expertise dans le domaine des statistiques et des mesures relatives aux domaines relevant de leurs fonctions. Sous l'égide de l'IAEG-ODD, plusieurs agences ont été chargées de finaliser les indicateurs relatifs aux différentes cibles des ODD et de coordonner la collecte de données après validation des indicateurs, y compris en collaboration avec d'autres organismes internationaux. Ainsi, 21 indicateurs relevant de six ODD ont été placés sous la responsabilité de la FAO.

Certains parmi la multitude d'indicateurs des ODD sont fondés sur des méthodes et données déjà établies (catégorie I); d'autres se basent également sur des méthodes établies, mais la collecte de données connexes est plus limitée (catégorie II); enfin, il existe des indicateurs pour lesquels il est nécessaire de convenir de définitions et de méthodes (catégorie III). L'indicateur relatif à l'agriculture productive et durable relève actuellement de la catégorie II.

Ce document porte sur l'indicateur relatif à la cible 2.4, l'une des huit cibles relevant de l'ODD 2: «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable». Plus spécifiquement, la cible 2.4 vise, «d'ici à 2030, [à] assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols».

## 2. Processus d'élaboration de l'indicateur 2.4.1 des ODD

Des travaux dirigés par la FAO en collaboration avec la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales (GSARS) ont été menés entre 2015 et 2018 pour définir une méthodologie de mesure des progrès vers la réalisation de la cible 2.4. Une note méthodologique de deux pages, validée par l'IAEG-ODD en mars 2016, a décrit, en termes généraux, une méthode de mesure de cet indicateur, dont l'aspect le plus complexe est la définition d'une agriculture productive et durable.

Tout au long de l'année 2016, la recherche a consisté en un examen considérable de la littérature sur les «Cadres et méthodes de mesure et de suivi de l'agriculture durable» (Hayati, 2017) dirigé par le GSARS. L'un des aspects fondamentaux communs à l'ensemble des méthodes de mesure de l'agriculture durable est le caractère multidimensionnel de la durabilité, qui doit être reflété dans la construction de l'indicateur.

Une réunion technique a été organisée en décembre 2016 avec plusieurs experts de l'agriculture durable, dans le but de définir des domaines prioritaires de mesure de l'indicateur 2.4.1. Les résultats

de cette réunion ont été regroupés en vue de la rédaction d'une première version du document méthodologique. Cet avant-projet a été présenté aux participants de la réunion du Comité consultatif scientifique (CCS) du GSARS, en février 2017.

Une version actualisée tenant compte de leurs observations a été rédigée pour appuyer les discussions à l'occasion d'une réunion d'experts organisée à Rome du 3 au 5 avril 2017. Des statisticiens agricoles de huit pays de toutes les régions du monde, des représentants de la société civile et du secteur privé, ainsi que des experts issus d'établissements de l'enseignement supérieur et de départements techniques de la FAO ont participé à cette réunion, dont l'objectif était d'examiner la méthodologie élaborée et de fournir des conseils sur la démarche proposée, les dimensions, les thématiques abordées et les sous-indicateurs proposés, ainsi sur les modalités de construction de l'indicateur 2.4.1.

Le choix de thématiques, sous-indicateurs et critères de viabilité pertinents pour chaque sous-indicateur a constitué l'un des principaux aspects de la conception de la méthode. À la suite de la réunion d'experts, des descriptions détaillées des méthodes relatives aux sous-indicateurs propres aux trois dimensions de la durabilité – économique, environnementale et sociale – ont été élaborées, et le document méthodologique a été perfectionné. Un ensemble de documents, fondés sur des recherches et des discussions, notamment avec des experts thématiques, a été rédigé pour appuyer les tests théoriques de l'indicateur dans certains pays.

En octobre 2017, les documents méthodologiques ont été soumis à une consultation mondiale en ligne, à l'occasion de laquelle tous les bureaux nationaux chargés des statistiques agricoles ont été invités à communiquer leurs observations.

En novembre 2017, la méthodologie a été soumise à l'IAEG-ODD, à l'occasion de sa 6<sup>e</sup> réunion, au Bahreïn. Celui-ci a recommandé d'attendre les résultats des projets pilotes menés dans les pays, puis de resoumettre la méthodologie après prise en compte de leurs résultats. Il a en outre fourni un ensemble d'observations sur la démarche et la méthodologie utilisées.

Des études théoriques pilotes ont été menées au Bangladesh, en Équateur, en République kirghize et au Rwanda au dernier trimestre 2017, puis en Belgique début 2018. L'objectif était de tester la démarche proposée et d'examiner les fiches de métadonnées pour chaque indicateur, afin: 1) d'évaluer leur degré de clarté et d'exhaustivité; 2) de faire le bilan des données disponibles dans les pays; et 3) de vérifier si l'indicateur pouvait ou non être construit à partir des informations déjà disponibles à l'échelle du pays. Les résultats sont présentés dans des rapports distincts. En avril 2018, les participants des cinq pays pilotes ont organisé une réunion technique à la FAO, dont l'objectif était de présenter les résultats de leurs études théoriques et de réfléchir, avec l'équipe chargée du développement de l'indicateur 2.4.1 des ODD, aux modifications à apporter au document méthodologique. En 2018-2019, des tests cognitifs du questionnaire d'enquête indépendant élaboré pour l'indicateur 2.4.1 ont été menés au Kenya, au Mexique et au Bangladesh. En collaboration avec le bureau de statistiques du Bangladesh, un test pilote grandeur nature visant à collecter des données sur le questionnaire d'enquête et à calculer l'indicateur a été effectué en 2019.

Les résultats de la consultation mondiale, de l'IAEG-ODD et des projets pilotes ont été étudiés et analysés, et la méthode a été modifiée afin de régler les problèmes identifiés dans le cadre de ces processus, donnant ainsi lieu à une première révision du document méthodologique le 22 mai 2018. Cette version a été partagée avec les membres de l'IAEG-ODD, et deux webinaires ont été organisés par la suite pour présenter la méthodologie et discuter des questions et remarques de l'IAEG-ODD. Les États membres ont ensuite été invités à fournir leurs observations par écrit en vue de leur intégration dans le document final. La méthodologie ainsi révisée a été soumise aux fins de sa recatégorisation à la 8<sup>e</sup> réunion de l'IAEG-ODD d'octobre 2018, à l'issue de laquelle elle a été reclassée dans la catégorie II.

Les pays ont émis des remarques supplémentaires entre janvier et mars 2019, visant à peaufiner davantage le sous-indicateur relatif à la biodiversité dans le cadre de l'examen complet du cadre mondial d'indicateurs de 2020. En mars 2019, un groupe de travail informel dirigé par l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, les États-Unis, la France et la Russie sur la base du volontariat a été mis

sur pied, avec la FAO comme observateur. Ce groupe a reçu pour mission d'identifier de nouveaux critères de durabilité valides sur le plan scientifique, universels et mesurables pour le sous-indicateur relatif à la biodiversité. À l'issue d'un processus itératif et consultatif, le groupe a soumis, en août 2019, une proposition consolidée à la FAO pour examen. Après atteinte d'un consensus sur les dernières modifications en octobre 2019, la FAO a soumis la proposition de compromis à l'IAEG-ODD, qui l'a validée lors de sa réunion des 26, 27 et 28 octobre. La présente version du 7 novembre 2019 correspond à la dernière version validée de la méthodologie relative à l'indicateur 2.4.1 des ODD.

Au cours de la prochaine phase, la FAO travaillera avec les pays pour la collecte et la déclaration de données relatives à l'indicateur 2.4.1 des ODD, afin de les aider à le produire et à l'utiliser dans le cadre d'analyses des politiques nationales et de déclaration relative aux ODD.

### 3. Méthodologie de construction de l'indicateur

Note: Le présent document utilise la terminologie suivante:

- 1.1. **Indicateur:** Mesure générale de l'agriculture durable.
- 1.2. **Dimension:** Les dimensions de la durabilité: économique, environnementale, sociale.
- 1.3. **Thématiques:** Domaines spécifiques au sein d'une dimension (p. ex., productivité des terres, biodiversité, emploi décent, etc.).
- 1.4. **Sous-indicateur:** Variable utilisée pour mesurer les performances de l'exploitation par rapport à une thématique donnée.
- 1.5. **Critères de durabilité:** Valeurs critiques/seuils par rapport auxquelles la performance de chaque sous-indicateur est évaluée pour classer l'exploitation en fonction de son niveau de durabilité.

#### 3.1. Étapes de construction de l'indicateur

Les étapes suivantes servent au calcul de l'indicateur relatif à une agriculture durable. Bien qu'elles soient présentées de façon linéaire, la pratique a conduit à un certain degré d'itération, dans le cadre de longues discussions et de recherches approfondies. C'est notamment le cas pour les étapes 3, 5 et 6 ci-dessous, où la description de la méthode d'évaluation de la performance en matière de durabilité dépend du sous-indicateur, mais où le choix du sous-indicateur est largement inspiré par l'instrument de collecte des données:

1. Définition du **champ d'application** de l'indicateur: le champ d'application de l'indicateur 2.4.1 est l'exploitation agricole, et plus précisément la superficie des terres agricoles de l'exploitation, c'est-à-dire les terres utilisées principalement pour produire des cultures et élever du bétail. Les activités de sylviculture, de pêche et d'aquaculture peuvent également être incluses, dans la mesure où elles sont des activités secondaires réalisées sur la superficie agricole de l'exploitation, p. ex. dans le cadre de systèmes de rizipisciculture et autres systèmes similaires.
2. Détermination des **dimensions** concernées: l'indicateur 2.4.1 englobe les dimensions environnementale, économique et sociale dans l'évaluation de la durabilité.
3. Choix de l'**échelle** de l'évaluation de la durabilité: l'indicateur 2.4.1 est applicable à l'échelle des exploitations, avec agrégation aux niveaux supérieurs.
4. Choix de l'/des **instrument(s)** de collecte de données: il est recommandé de collecter les informations relatives à l'indicateur 2.4.1 dans le cadre d'une enquête agricole.
5. Choix des **thématiques** au sein de chaque dimension, ainsi que d'un **sous-indicateur** pour chaque thématique: les sous-indicateurs devraient remplir un certain nombre de critères (décrits dans l'annexe 1 pour chaque sous-indicateur, respectivement).
6. Évaluation **des performances des exploitations en matière de durabilité pour chaque sous-indicateur:** des **critères** de durabilité spécifiques sont appliqués pour évaluer le niveau de viabilité de l'exploitation propre à chaque thématique en fonction des sous-indicateurs respectifs.
7. Décision concernant la **fréquence du suivi de l'indicateur:** il est recommandé de collecter les données au moins tous les trois ans.

8. **Définition des modalités de déclaration sur l'indicateur:** l'ensemble de sous-indicateurs est présenté sous forme de **tableau de bord**. Cette démarche permet de mesurer la durabilité au niveau de l'exploitation et d'agréger les données à l'échelle nationale.

### 3.2. Caractéristiques de l'indicateur 2.4.1

L'indicateur 2.4.1 est défini comme la «proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable», exprimée par la formule suivante:

$$ODD2.4.1 = \frac{\text{Zones agricoles exploitées de manière productive et durable}}{\text{Superficie des terres agricoles}}$$

Cela implique le besoin de mesurer à la fois l'étendue des terres exploitées de manière productive et durable (le numérateur) et l'étendue de la superficie des terres agricoles (le dénominateur). Le numérateur est l'objet de la présente note, et la méthode utilisée pour le calculer est décrite dans les sections «Évaluation des performances en matière de durabilité pour chaque sous-indicateur» et «Déclaration relative à l'indicateur à l'échelle nationale». Le dénominateur correspond quant à lui à la somme des terres agricoles (telles que définies par la FAO) utilisées par les exploitations agricoles et détenues en propre (à l'exclusion des terres mises en location), louées, louées à bail, gérées sous le régime du métayage ou empruntées.

La présente note méthodologique indique par ailleurs que la construction de l'indicateur doit respecter les conditions suivantes:

- L'indicateur doit refléter les priorités telles qu'exprimées dans la cible 2.4 des ODD, et donc prendre en compte les questions de résilience, de productivité, de préservation de l'écosystème, d'adaptation au changement climatique et aux phénomènes extrêmes, et relatives aux sols.
- La source de données privilégiée est l'enquête agricole.
- Le besoin de définir l'agriculture productive et durable implique l'utilisation de critères permettant de faire la distinction entre les zones durables et les zones non durables.

### 3.3. Champ d'application de la mesure: accent mis sur la production agricole

Le champ d'application de l'indicateur 2.4.1 est l'exploitation agricole, et plus précisément la superficie des terres agricoles de l'exploitation, c'est-à-dire les terres utilisées principalement pour produire des cultures et élever du bétail. Le choix de ce champ d'application est parfaitement compatible avec l'utilisation prévue de la superficie des terres agricoles d'un pays comme dénominateur de l'indicateur agrégé.

Plus précisément:

#### Inclus dans le champ d'application:

- systèmes de production végétale et animale intensifs et extensifs;
- agriculture de subsistance;
- terres publiques et communes, lorsqu'elles sont exclusivement utilisées et gérées par l'exploitation agricole;
- cultures et produits d'origine animale alimentaires et non alimentaires (p. ex. tabac, coton, laine);
- cultures cultivées pour le fourrage ou à des fins énergétiques;
- agroforesterie (arbres situés sur la superficie des terres agricoles de l'exploitation); et
- aquaculture, dans la mesure où elle prend place dans la superficie des terres agricoles; par exemple, rizipisciculture et systèmes similaires.

#### Exclus du champ d'application:

- terres publiques et communes, lorsqu'elles ne sont pas exclusivement utilisées par l'exploitation agricole;

- pastoralisme nomade;
- production issue des potagers. Production issue des fermes de plaisance<sup>1</sup>;
- exploitations exclusivement consacrées à l'aquaculture;
- exploitations exclusivement consacrées à la sylviculture; et
- aliments récoltés dans la nature.

Outre le fait que ce champ d'application définit les limites de mesure de la production agricole, les considérations suivantes doivent également être soulignées:

Premièrement, **d'un point de vue environnemental**, le champ d'application de l'indicateur porte sur les effets environnementaux produits par l'exploitation sur ses propres terres, c'est-à-dire les répercussions directes que les pratiques et méthodes agricoles et les choix de l'agriculteur ont sur l'environnement. Par exemple, la dégradation des sols ou la pollution de l'eau sur l'exploitation dues à un déséquilibre des éléments nutritifs rentre dans le champ d'application, contrairement à la modification de l'utilisation des terres, en particulier la conversion de la végétation naturelle en terre agricole.

**D'un point de vue social**, la démarche est axée sur l'agriculture comme source de subsistance. Ainsi, les effets sociaux des activités agricoles sur le plan des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire du ménage sont inclus. L'accès aux ressources productives, y compris à la terre, est pris en compte, puisqu'il produit un effet direct sur les performances de l'agriculture, mais l'accès aux services de base (p. ex., l'eau, l'éducation et la santé) des ménages agricoles<sup>22</sup> est considéré comme en dehors du champ d'application de l'évaluation.

**En termes de chaînes de valeur alimentaires**, puisque le champ d'application porte sur l'enceinte de l'exploitation agricole, l'indicateur ne s'étend pas à la durabilité du transport, du stockage, de la transformation, de la distribution et de la vente des produits agricoles. C'est plutôt l'ODD 12 qui traite de la question de la consommation et de la production durables des aliments, pour lequel il existe des indicateurs spécifiques.

De même, la démarche proposée ne prend pas en considération la durabilité des chaînes d'approvisionnement fournissant des intrants à la production agricole. Par exemple, la disponibilité et le coût des engrais ne seront pas pris en compte, sauf s'ils affectent la rentabilité de l'exploitation ou la santé des sols.

Enfin, les effets des systèmes alimentaires sur la santé des consommateurs et leurs apports alimentaires (à l'exception de ceux de l'exploitation agricole elle-même) sortent du cadre de l'indicateur.

### 3.4. Portée spatiale: le dénominateur

Il est important de déterminer la superficie totale des terres agricoles d'un pays, qui servira de dénominateur pour l'ODD 2.4.1. La FAO définit les terres agricoles comme la somme des terres en culture (terres arables et cultures permanentes) et des prairies et pâturages permanents (FAOSTAT, Questionnaire sur l'utilisation des terres, irrigation et pratiques agricoles, 2018; SCEE-ASP, 2018). Elle collecte les statistiques nationales sur les terres agricoles auprès de ses États membres, et les diffuse sur FAOSTAT. Il convient de préciser ici deux points d'ordre pratique:

- Déterminer dans quelle mesure la portée et la conception de l'enquête agricole recouvrent l'ensemble de la superficie des terres agricoles;
- Déterminer dans quelle mesure la superficie totale des terres gérées par l'agriculteur (l'exploitation agricole) se distingue de la superficie des terres agricoles associée. La superficie de l'exploitation agricole peut en effet s'étendre au-delà de celle des terres agricoles, puisqu'elle peut aussi englober, par exemple, des zones réservées à la conservation, des bâtiments agricoles, etc.

<sup>1</sup> Les pays définiront les fermes de plaisance en fonction de leurs critères nationaux et les élimineront de la population d'intérêt pour l'indicateur 2.4.1 jusqu'à l'adoption d'une définition internationale.

<sup>2</sup> Les définitions des exploitations agricoles relevant du secteur des ménages et ne relevant pas du secteur des ménages sont fondées sur le Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020.



L'unité statistique utilisée aux fins de calcul de l'indicateur est l'exploitation agricole, à laquelle est associée une superficie des terres agricoles. De même, la durabilité est évaluée dans le cadre de chaque sous-indicateur au niveau de la superficie des terres agricoles de l'exploitation.

Il convient de mentionner spécialement les terres communes ne pouvant être clairement associées à une exploitation agricole particulière. Dans certaines régions, ces terres peuvent constituer un pourcentage élevé des superficies des terres agricoles. Ce point est important dans de nombreux pays, où de nombreux agriculteurs, qu'ils soient ou non propriétaires fonciers, pratiquent l'élevage en utilisant des terres communes (pasteurs, agropasteurs).

Conformément au Programme mondial de recensement de l'agriculture et aux instruments d'enquête agricole choisis pour mesurer l'indicateur 2.4.1 (section suivante), les terres communes font partie du champ d'application, dans la mesure où elles peuvent être associées à une exploitation agricole particulière et sont sous son contrôle exclusif. Les superficies qui ne sont pas gérées mais utilisées par différentes exploitations agricoles en l'absence de tout dispositif de gestion sortent du cadre de l'indicateur 2.4.1.

### **3.5. Typologie des exploitations et champ d'application**

Dans certains pays développés, les enquêtes agricoles se limitent aux exploitations dont la valeur des activités dépasse un certain seuil monétaire afin d'exclure les agriculteurs amateurs. Si ce seuil était appliqué dans les pays en développement, il exclurait les petites exploitations et exploitations de subsistance, qui peuvent pourtant largement contribuer à la superficie agricole totale et à la durabilité générale. La présente méthodologie suppose de prendre en considération tous les types d'exploitations agricoles, à l'exception des agriculteurs amateurs, tout en tenant compte du champ d'application tel que décrit ci-dessus.

### **3.6. Instrument de collecte des données**

La présente méthodologie se fonde principalement sur l'enquête agricole comme instrument de collecte des données relatives à tous les sous-indicateurs, mais n'exclut pas le recours à un ensemble de sources de données différentes comme alternative pour les pays qui le souhaitent.

En ciblant l'exploitation et la superficie de ses terres agricoles, l'enquête agricole permet de ne recourir qu'à un seul instrument pour collecter des données sur l'indicateur 2.4.1. Cette décision est conforme aux efforts déployés par les pays et soutenus par la FAO pour élaborer des enquêtes agricoles, s'agissant de l'outil le plus approprié pour produire des statistiques agricoles.

La décision de concentrer les efforts sur l'enquête agricole a des incidences sur le type d'informations qu'il est possible de recueillir pour traiter des différentes dimensions de la durabilité. Si les enquêtes agricoles conviennent bien pour mesurer la dimension économique de la durabilité, elles ne sont toutefois pas idéales pour mesurer les impacts/résultats relatifs à la durabilité environnementale et sociale.

Les impacts environnementaux de l'agriculture sont typiquement mesurés à l'aide de systèmes de suivi comme la télédétection, les prélèvements d'échantillons d'eau et de sol ou d'autres outils associés à une zone précise, plutôt qu'à une seule exploitation agricole. Il est peu probable que les agriculteurs soient en mesure d'évaluer l'impact environnemental de leurs pratiques agricoles concernant diverses thématiques environnementales, p. ex., la pollution due aux engrais ou l'utilisation de pesticides. Le recours aux enquêtes agricoles plutôt qu'aux systèmes de suivi environnemental suppose donc de passer d'une mesure des résultats/impacts à une évaluation comportementale des agriculteurs. La méthodologie révisée continue toutefois de cibler, le cas échéant, la mesure des résultats.

L'information relative aux thématiques de la dimension sociale provient généralement d'enquêtes auprès des ménages. Si, dans la majorité des cas, les exploitations agricoles sont étroitement liées à un ménage donné, ce n'est pas toujours le cas, et il convient donc de s'assurer de bien saisir cette information à l'aide d'un plan de sondage spécifique.

### 3.7. Définition des thématiques et des sous-indicateurs

#### *Choix des thématiques*

L'étude de la littérature (Hayati, 2017) a identifié un grand nombre de thématiques potentielles sur les trois dimensions de la durabilité ainsi qu'un grand nombre de sous-indicateurs possibles correspondant à chaque thématique. Les principales considérations sous-tendant le choix des thématiques sont la pertinence et la mesurabilité. En ce qui concerne la pertinence, le rapport entre le sous-indicateur associé et les résultats en matière d'agriculture durable au niveau de l'exploitation doit être solide. Selon cette approche, seuls les sous-indicateurs réceptifs aux politiques à l'échelle des exploitations visant une agriculture productive et durable sont pris en considération. Concernant la mesurabilité, seul un ensemble «central» de thématiques et de sous-indicateurs a été choisi, qu'une majorité de pays devrait mesurer et déclarer.

Deux points méritent ici d'être signalés. Premièrement, il existe de nombreuses thématiques et de nombreux sous-indicateurs mais, d'un point de vue opérationnel, il n'est pas possible de tous les prendre en considération pour mesurer les avancées vers une agriculture productive et durable. Le sujet est trop complexe, et les facteurs ayant une influence sur l'agriculture durable trop différents d'un pays à l'autre pour atteindre un consensus sur un indicateur qui couvrirait toutes les questions de durabilité tout en restant gérable et universellement valable. La mesure de l'indicateur 2.4.1 est donc effectuée à l'aide d'un ensemble de 11 thématiques à des fins d'élaboration de rapports mondiaux. Les pays peuvent envisager d'ajouter des **thématiques supplémentaires** pour s'assurer de la pertinence de leur indicateur national de l'agriculture productive et durable à des fins d'élaboration de politiques nationales. Il leur est toutefois demandé, pour garantir une cohérence internationale, de fonder leurs déclarations mondiales relatives à l'indicateur 2.4.1 sur l'ensemble central de 11 sous-indicateurs associés aux 11 thématiques.

Deuxièmement, le choix des thématiques relatives à cet indicateur doit être mis en perspective avec les autres indicateurs des ODD relatifs à l'éventail complet de thématiques économiques, environnementales et sociales associées au développement durable. Ce point est particulièrement important, l'indicateur 2.4.1 visant à évaluer l'agriculture durable à l'échelle des exploitations, plutôt qu'à fournir des informations pour étayer une discussion plus générale sur la contribution de l'activité agricole à différents résultats économiques, environnementaux et sociaux.

#### *Critères de sélection des sous-indicateurs*

La sélection du sous-indicateur le plus approprié pour chaque thématique est une étape distincte du processus. Pour toute thématique donnée, il peut exister plusieurs sous-indicateurs pertinents et/ou mesurables. Les six critères clés suivants ont donc été pris en compte lors de la sélection des sous-indicateurs de l'indicateur 2.4.1:

- **Pertinence politique:** l'indicateur doit être bien compris (raisons pour lesquelles il est choisi) et les résultats facilement interprétés par les décideurs politiques (la productivité et la durabilité agricoles ont-elles augmenté, et pourquoi? Quelles politiques doivent être mises en œuvre pour régler le problème?).
- **Universalité:** l'indicateur doit être pertinent pour tous les pays du monde, à la fois développés et en développement.
- **Comparabilité internationale:** la façon dont les indicateurs sont calculés doit permettre la comparabilité entre les pays pour garantir la possibilité d'élaborer des rapports mondiaux. Comparabilité n'est toutefois pas nécessairement synonyme d'utilisation de normes absolues. Par exemple, les salaires agricoles peuvent être comparés au taux de rémunération minimum national, même si ces taux varient d'un pays à l'autre. De même, le respect des normes environnementales nationales ou de systèmes de certification reconnus à l'échelle nationale peut être pris en considération dans le calcul des sous-indicateurs environnementaux, même si les critères nationaux varient d'un pays à l'autre.
- **Mesurabilité:** de nombreuses thématiques constituent d'importantes questions de durabilité et de productivité, mais il est difficile, complexe ou coûteux de les mesurer, ce qui ne peut être maintenu dans le cadre d'un exercice de suivi régulier. Dans la mesure du possible, d'autres mesures ont été proposées pour maintenir des indicateurs considérés pertinents tout

en offrant des solutions de mesure réalisables.

- **Rentabilité:** la rentabilité est liée à la mesurabilité. Le coût associé à la mesure de l'indicateur a systématiquement été considéré en lien avec l'exactitude et la fiabilité des résultats obtenus à l'aide de différents instruments de mesure.
- **Corrélation croisée minimum entre les sous-indicateurs:** l'ensemble de 11 thématiques et sous-indicateurs sont supposés n'être que faiblement corrélés. Une forte corrélation croisée impliquerait que deux sous-indicateurs ou plus portent sur la même thématique de durabilité. Dans ce cas, l'inclusion d'un seul sous-indicateur, au lieu de plusieurs, suffirait pour mesurer correctement les performances en matière de durabilité agricole.

Les sous-indicateurs peuvent relever de cinq types généraux:

- Les indicateurs **d'impact/de résultat** enregistrent la situation concernant les facteurs environnementaux, économiques et sociaux ou son évolution, ainsi que les flux d'avantages et de coûts associés.
- Les indicateurs de **sensibilisation** enregistrent le niveau de sensibilisation et de connaissances des personnes interrogées sur une question de durabilité. La sensibilisation est considérée comme une condition préalable à l'examen des questions de durabilité.
- Les indicateurs de **comportement** rendent compte des attitudes par rapport à une question donnée en matière de durabilité. Si les comportements sont influencés par la sensibilisation, ces deux indicateurs peuvent aussi être dissociés.
- Les indicateurs de **pratique** mesurent les méthodes agricoles spécifiques et codifiées pratiquées dans une exploitation.
- Les indicateurs de **perception** enregistrent le point de vue des personnes sur une question donnée.

Aux fins de déclaration et d'application uniforme des ODD dans les pays, on estime que les indicateurs d'impact/de résultat doivent être privilégiés: si un résultat peut être mesuré, il constitue la solution la plus objective pour mesurer les performances relatives à une thématique de durabilité donnée. Lorsqu'il est impossible de mesurer les résultats, l'enregistrement du comportement de l'exploitation à l'aide de questions soigneusement rédigées peut suffire à évaluer les performances en matière de durabilité.

En règle générale toutefois, la mesure des performances des pratiques agricoles en matière de durabilité présente plusieurs difficultés. L'effet d'une pratique donnée varie souvent d'un lieu à l'autre, et d'un type d'exploitation à l'autre, et ce qui peut être considéré durable dans un contexte ne l'est pas forcément dans un autre. Il faut donc veiller à garantir que les indicateurs relatifs aux pratiques proposés soient universellement pertinents par rapport à la question de durabilité à laquelle ils sont censés répondre.

Il convient d'utiliser les indicateurs de perception avec discernement. Ces indicateurs ne sont pas adaptés à la mesure de nombreuses thématiques liées à la durabilité, puisqu'ils présentent un degré de subjectivité difficilement acceptable dans le calcul d'un indicateur comme l'indicateur 2.4.1.

### *Liste des sous-indicateurs*

La liste des thématiques et sous-indicateurs sélectionnés est présentée dans le Tableau 1 ci-dessous. Onze thématiques ont été choisies. La méthode de compilation des sous-indicateurs et de définition des critères de durabilité associés est détaillée dans l'Annexe 1. Celle-ci recense également l'ensemble minimal d'éléments de données nécessaires pour produire les informations pertinentes pour le sous-indicateur correspondant. Par ailleurs, des modules de questionnaires contenant l'ensemble minimal de questions nécessaires à la mesure de chaque sous-indicateur à l'échelle des exploitations ont également été conçus. Ces questions peuvent être intégrées dans des enquêtes agricoles existantes pour assurer l'évaluation exhaustive de l'indicateur 2.4.1.

Tableau 1: Liste révisée des thématiques et sous-indicateurs (voir définitions dans l'annexe et dans les documents connexes)

N°	Thématique	Sous-indicateurs
1	Productivité des terres	Valeur de la production de l'exploitation par hectare
2	Rentabilité	Revenu agricole net
3	Résilience	Mécanismes d'atténuation des risques
4	Santé des sols	Prévalence de la dégradation des sols
5	Utilisation de l'eau	Variation de la disponibilité de l'eau
6	Risque de pollution par les engrais	Gestion des engrais
7	Risques liés aux pesticides	Gestion des pesticides
8	Biodiversité	Recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité
9	Emploi décent	Taux de rémunération dans le secteur agricole
10	Sécurité alimentaire	Échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire (FIES)
11	Régime foncier	Garantie des droits fonciers

Source : élaboration originale des auteurs, 2023.

Lorsque l'enquête agricole porte sur la compréhension des niveaux de sensibilisation, le comportement ou, dans certains cas, les pratiques ou perceptions des agriculteurs, les questions sont conçues de telle façon à maintenir leur pertinence universelle, dans la mesure du possible.

### 3.8. Évaluer les performances en matière de productivité et de durabilité grâce à chaque sous-indicateur

Pour chaque sous-indicateur, des critères sont établis pour évaluer les niveaux de durabilité. Le concept de durabilité implique l'idée d'amélioration et de progrès continus vers de meilleures performances dans toutes les thématiques, qui peuvent donc être plus ou moins durables. Afin d'illustrer la notion de progression continue vers la durabilité, la méthode des «feux tricolores» est proposée, dans le cadre de laquelle trois niveaux de durabilité sont pris en considération pour chaque sous-indicateur:

- Vert: «souhaitable».
- Jaune: «acceptable».
- Rouge: «non durable».

Si un certain degré de subjectivité est inévitable, cette approche permet d'identifier, pour chaque thématique, les conditions de non-durabilité critique (rouge), les conditions pouvant être considérées comme «idéales» (vert) et, au milieu, les conditions intermédiaires, considérées «acceptables» mais devant faire l'objet d'un examen en vue de leur éventuelle amélioration (jaune). Cette démarche reconnaît aussi les compromis effectués entre les différentes dimensions de la durabilité et les thématiques, ainsi que la nécessité de trouver un équilibre acceptable.

Chaque sous-indicateur est évalué au niveau de l'exploitation agricole. Le niveau de durabilité est ensuite associé à la superficie des terres agricoles de l'exploitation. Les sous-indicateurs propres à une exploitation agricole donnée portent donc tous sur la même superficie des terres agricoles.

**Encadré 1: Avancées vers une agriculture productive et durable. Gestion des compromis entre les objectifs de durabilité**

La mise en place d'une agriculture productive et durable est un processus évolutif consistant à identifier et rechercher un équilibre entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux de l'agriculture. Ce processus reflète l'évolution des connaissances au sein de la société, qui influe sur la façon dont les objectifs et priorités de la durabilité sont concrétisés dans la pratique. L'évaluation de la durabilité agricole doit donc être considérée comme un processus dynamique sujet à des révisions périodiques. La méthode des feux tricolores permet de définir les «limites dures» de la non-durabilité pour chaque thématique, ainsi que les conditions souhaitables, facilitant ainsi l'évaluation des compromis entre les différentes thématiques. Les critères proposés dans la présente méthodologie reflètent le niveau actuel de connaissances et le consensus général sur les conditions et pratiques de durabilité pour chaque sous-indicateur. Ils devront être révisés régulièrement, de façon à bien refléter l'évolution des connaissances.

Source : élaboration originale des auteurs, 2023.

### **3.9. Fréquence**

L'indicateur 2.4.1 des ODD mesure les progrès réalisés vers la mise en place d'une agriculture plus productive et durable. Pour bon nombre de sous-indicateurs, les changements seront probablement insignifiants d'une année à l'autre. Il est donc recommandé de mener l'enquête tous les trois ans. Par ailleurs, cette fréquence de trois ans permettra aux pays d'avoir trois points de données sur l'indicateur avant 2030, en partant de l'hypothèse qu'ils commencent à effectuer leur déclaration au début des années 2020.

### **3.10. Plan d'échantillonnage**

Le plan d'échantillonnage de l'enquête agricole doit répondre au besoin de saisir la structure et les différentes typologies d'exploitations agricoles. Plus particulièrement, il est important d'élaborer un plan spécifique pour les exploitations ne relevant pas du secteur des ménages (exploitations commerciales, entreprises, etc.). Il est nécessaire de procéder à un échantillonnage probabiliste pour permettre l'évaluation des erreurs d'estimation et l'extrapolation des statistiques à l'aide de pondérations adaptées. Il est recommandé de procéder à une stratification pour améliorer la précision des estimations et produire des statistiques ventilées. Les types d'exploitations agricoles (secteur des ménages et autres), les systèmes de production agricole (récoltes, animaux, systèmes mixtes), et d'autres éléments clés à prendre en considération (p. ex., terres cultivables irriguées/non irriguées) et la prise en compte de spécificités infranationales constituent autant de variables de stratification possibles. Cela permettra de déclarer l'indicateur aux niveaux national et infranational et d'estimer les précisions correspondantes.

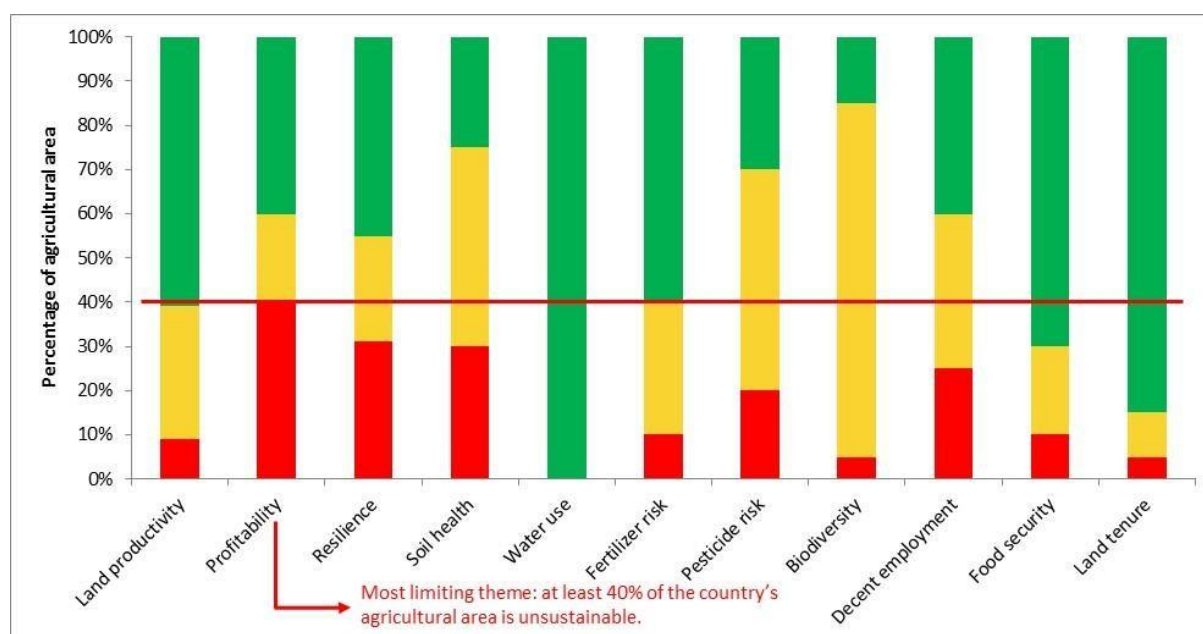
### 3.11. Déclaration relative à l'indicateur

L'étape finale du processus d'évaluation de la durabilité consiste à déclarer les résultats à l'échelle infranationale et nationale. Afin de déclarer les résultats à l'échelle infranationale, le niveau de ventilation géographique devrait correspondre aux domaines d'échantillonnage de l'enquête agricole, auxquels les données agricoles peuvent être extrapolées.

#### *Déclaration dans un tableau de bord*

La méthodologie relative à l'indicateur 2.4.1 propose de déclarer l'indicateur dans un **tableau de bord** national qui présente les différents sous-indicateurs au même endroit mais de façon indépendante. Cette méthode présente plusieurs avantages, y compris la possibilité de combiner des données tirées de différentes sources et d'identifier des questions de durabilité critiques, facilitant ainsi la recherche d'un équilibre entre les trois dimensions de la durabilité. Les pays peuvent ainsi facilement visualiser leurs performances vis-à-vis des différentes dimensions et thématiques relatives à la durabilité, et comprendre où concentrer leurs efforts politiques pour améliorer la situation.

Figure 1: Exemple de tableau de bord relatif à l'indicateur 2.4.1 des ODD (en anglais)



Source : élaboration originale des auteurs, 2023.

Le calcul des résultats et l'élaboration du tableau de bord sont effectués séparément à l'aide de la méthode des feux tricolores préalablement définie pour chaque sous-indicateur: l'agrégation au niveau national est effectuée indépendamment pour chaque sous-indicateur, en additionnant la superficie des terres agricoles de chaque exploitation agricole par catégorie de durabilité (rouge, jaune ou vert), et en indiquant le total national qui en résulte sous forme de part de la superficie totale des terres agricoles de toutes les exploitations agricoles du pays.

Dans la pratique, la valeur déclarée de l'indicateur 2.4.1 est déterminée par les résultats du sous-indicateur le plus restrictif sur le plan des performances de durabilité (voir l'exemple ci-dessus). Notons toutefois que, si le tableau de bord national proposé représente un outil facile pour déclarer l'indicateur 2.4.1 qu'il est possible de mettre en œuvre dans le cadre de différentes méthodes de collecte de données, il surestimera toutefois systématiquement la proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable par rapport au tableau de bord établi à l'échelle des exploitations. Cela s'explique par le fait que différentes exploitations seront probablement classées comme étant non durables dans différents sous-indicateurs, mais que cette information sera perdue lors de l'agrégation individuelle des résultats à l'échelle nationale. La superficie totale considérée comme «non durable» est donc susceptible d'être plus importante en réalité qu'en appliquant des facteurs restrictifs agrégés à l'échelle nationale.

### Calcul de l'indicateur 2.4.1 à partir du tableau de bord

Les valeurs permettant de déclarer l'indicateur 2.4.1 peuvent être calculées de la façon suivante:

$$ODD241_d = \min_{n:1-11} (SI_{dn})$$

où:

$ODD241_d$  = part des zones de terres agricoles ayant atteint le niveau «souhaitable» («desirable» en anglais)

$SI_{dn}$  = part du sous-indicateur n classée comme étant «souhaitable» («desirable» en anglais)

min renvoie au niveau minimum de  $SI_{dn}$  à l'échelle nationale dans le cadre des 11 sous-indicateurs.

$ODD241_d$  est la proportion des zones agricoles pour lesquelles l'ensemble des sous-indicateurs sont verts.

$$ODD241_{a+d} = \min_{n:1-11} (SI_{dn} + SI_{an})$$

où:

$ODD241_{a+d}$  = part des zones de terres agricoles ayant au moins atteint le niveau «acceptable» (estimée par excès, voir la note ci-dessous)

$SI_{dn}$  = part du sous-indicateur n classée comme étant «souhaitable» («desirable» en anglais)

$SI_{an}$  = part du sous-indicateur n classée comme étant «acceptable»

min renvoie au niveau minimum de  $(SI_{dn} + SI_{an})$  à l'échelle nationale dans le cadre des 11 sous-indicateurs.

$ODD241_{a+d}$  est la proportion des zones agricoles pour lesquelles tous les indicateurs sont soit verts soit jaunes, une situation somme toute acceptable mais qui pourrait être améliorée.

$$ODD241_u = 1 - ODD241_{a+d} = \max_{n:1-11} (SI_{un})$$

où:

$ODD241_u$  = part estimée par défaut des terres agricoles «non durables» («unsustainable» en anglais) (voir note ci-dessous).

$SI_{un}$  = part du sous-indicateur n classée comme étant «non durable» («unsustainable» en anglais).

max renvoie à la plus haute valeur de  $SI_{un}$  dans le cadre des 11 sous-indicateurs à l'échelle nationale.

$ODD241_u$  est la proportion des zones agricoles pour lesquelles au moins un sous-indicateur est non durable, et donc considérées comme étant non durables.

Les performances des pays au fil du temps peuvent être mesurées par l'évolution de la valeur de  $ODD241_d$  et  $ODD241_{a+d}$ . Une hausse au fil du temps indique une amélioration, tandis qu'une baisse témoigne d'une dégradation.

### 3.12. Utilisation de sources de données alternatives pour construire l'indicateur

Plusieurs pays ont suggéré d'utiliser des sources de données existantes ou alternatives, comme la télédétection ou les systèmes d'information géographique (SIG), au motif que ces instruments peuvent être plus rentables et fournissent parfois des résultats plus fiables que les enquêtes agricoles. Le tableau ci-dessous indique des instruments/sources d'information possibles pour chaque sous-indicateur.

Tableau 2: Instruments envisageables pour collecter des données relatives à chaque sous-indicateur

N°	Sous-indicateurs	Instruments de collecte des données
1	Valeur de la production de l'exploitation par hectare	Enquêtes agricoles, enquêtes auprès des ménages en lien avec les dossiers administratifs et enquêtes de marché, télédétection, recensement de l'agriculture et du cheptel
2	Revenu agricole net	Enquêtes agricoles, enquêtes auprès des ménages en lien avec les dossiers administratifs et enquêtes de marché, recensement de l'agriculture et du cheptel
3	Mécanismes d'atténuation des risques	Enquêtes auprès des ménages avec information agricole, enquêtes communautaires, dossiers administratifs
4	Prévalence de la dégradation des sols	Systèmes de suivi environnemental, échantillonnage du sol, télédétection étalonnée par des observations sur le terrain, données/cartes/modèles SIG étalonnés par des observations sur le terrain et des échantillons
5	Variation de la disponibilité de l'eau	Relevés de débit fluvial, relevés de niveau de l'eau, relevés de captage, télédétection, information/cartes/modèles hydrogéologiques SIG, sources administratives, enquêtes auprès des ménages
6	Gestion des engrais	Systèmes de suivi environnemental (qualité du sol, de l'eau), enquêtes agricoles, données/cartes SIG et modèles fondés sur les données de vente, enquêtes agricoles et sources administratives
7	Gestion des pesticides	Systèmes de suivi environnemental (qualité du sol, de l'eau), enquêtes agricoles, modèles fondés sur les données de vente de substances actives, enquêtes agricoles et sources administratives
8	Recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité	Systèmes de suivi environnemental, y compris télédétection (utilisation des terres/couverture du sol), données/cartes SIG
9	Taux de rémunération dans le secteur agricole	Enquêtes sur la main-d'œuvre, enquêtes auprès des ménages avec module agricole, données administratives
10	Échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire (FIES)	Enquêtes auprès des ménages, données sanitaires
11	Garantie des droits fonciers	Enquêtes auprès des ménages avec module agricole, sources administratives/légales

Source : élaboration originale des auteurs, 2023.



L'utilisation de ces instruments peut être envisagée, mais plusieurs choses doivent être prises en considération avant d'utiliser des sources de données alternatives. Tout d'abord, il convient de prouver qu'elles donnent des résultats de qualité au moins équivalente à ceux des enquêtes et garantissent la comparabilité internationale. Afin de produire des données cohérentes et fiables à la fréquence recommandée, il est conseillé d'envisager le recours aux sources de données alternatives lorsque les ensembles de données disponibles répondent aux critères suivants:

- Ils peuvent être reflétés dans la superficie des terres agricoles du pays ou y être attribués, considérant différentes typologies d'exploitations agricoles et de régions agricoles.
- Ils peuvent être associés aux systèmes de production agricole du pays, en particulier les cultures, l'élevage et les systèmes mixtes.
- Ils relèvent le même aspect/phénomène que l'enquête agricole proposée (tel que décrit dans les fiches de métadonnées des sous-indicateurs), avec au moins la même qualité documentée, compte tenu des normes scientifiques applicables.
- Ils sont représentatifs de la situation à l'échelle nationale (en ce qui concerne la superficie des terres agricoles) et tiennent compte des principaux types de régions agricoles.
- Ils respectent les normes et systèmes de classification internationaux/nationaux afin de garantir que la comparabilité de l'indicateur à l'échelle mondiale.
- Les données sont disponibles au même niveau de ventilation territoriale que celles de l'enquête auprès des exploitations.
- Les manières et moyens d'ajustement d'une couverture insuffisante ou inexistante (le cas échéant) devraient être clairement définis et décrits.
- L'année et la fréquence de la collecte des données sont homogènes pour l'ensemble des sous-indicateurs.

Enfin, l'utilisation de différentes sources de données suppose que des mécanismes soient mis en place au niveau national pour assurer la coordination régulière du flux d'informations requises produites par différentes institutions.

Les sources de données alternatives peuvent aussi servir à compléter et/ou valider les données des enquêtes agricoles. Cette méthode combinée a le potentiel d'améliorer la validité et la fiabilité des résultats, en particulier dans les pays possédant des systèmes de suivi bien établis et capables de produire constamment au fil du temps des informations de qualité. Les informations provenant d'autres sources peuvent être utilisées et exploitées de différentes façons, en fonction de la qualité et de la régularité de leur collationnement. Par exemple:

- Remplacer les questions des enquêtes agricoles lorsqu'il existe d'autres sources d'information qui répondent aux critères ci-dessus.
- Compléter les questions des enquêtes agricoles, en fournissant des informations contextuelles supplémentaires permettant d'interpréter les résultats.
- Recouper les résultats de l'enquête agricole afin de repérer toutes les incohérences et assurer la robustesse de l'indicateur. Cet exercice de validation peut être effectué *ex post* ou pendant la collecte de données en fournissant les données externes aux agents recenseurs avant leur étude sur le terrain. Ces derniers peuvent ainsi tester si les réponses à l'enquête agricole concordent avec les connaissances externes obtenues *a priori*.

Il est donc recommandé que les pays complètent l'enquête auprès des ménages avec un système de suivi capable de mesurer l'effet de l'agriculture sur l'environnement (sol, eau, pollution des engrais et pesticides, biodiversité) et sur la santé (résidus de pesticides dans la nourriture et le corps humain). Cela fournira des informations supplémentaires et contribuera à vérifier la robustesse de l'indicateur 2.4.1 concernant la dimension environnementale de la durabilité.

## Annexe: Thématiques, sous-indicateurs et fiches de métadonnées

### Liste des thématiques et sous-indicateurs associés

N°	Thématique	Sous-indicateur
1	Productivité des terres	Valeur de la production de l'exploitation par hectare
2	Rentabilité	Revenu agricole net
3	Résilience	Mécanismes d'atténuation des risques
4	Santé des sols	Prévalence de la dégradation des sols
5	Utilisation de l'eau	Variation de la disponibilité de l'eau
6	Risque de pollution par les engrais	Gestion des engrais
7	Risques liés aux pesticides	Gestion des pesticides
8	Biodiversité	Recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité
9	Emploi décent	Taux de rémunération dans le secteur agricole
10	Sécurité alimentaire	Échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire (FIES)
11	Régime foncier	Garantie des droits fonciers

## 1. Valeur de la production de l'exploitation par hectare

**Dimension:** Économique

**Thématique:** Productivité des terres

La productivité des terres est une mesure de la valeur agricole des produits obtenus sur une superficie donnée. Le maintien ou l'amélioration de la production au fil du temps par rapport à la superficie utilisée est un aspect important de la durabilité, pour plusieurs raisons. À l'échelle de l'exploitation, la productivité des terres reflète les processus technologiques et de production utilisés dans certaines conditions agroécologiques. Au sens plus large, une hausse du niveau de productivité des terres permet d'accroître la production tout en réduisant la pression exercée sur des ressources foncières de plus en plus rares, phénomène généralement lié à la déforestation et aux pertes de services écosystémiques et de biodiversité associées.

**Portée:** Tous types d'exploitations

### **Description:**

Le sous-indicateur est décrit comme la valeur de la production de l'exploitation par hectare (cultures et bétail).

Les informations relatives à la production de l'exploitation et à la superficie agricole devraient être des renseignements standards tirés d'enquêtes agricoles et fournir ainsi une bonne base à l'évaluation au niveau de l'exploitation.

- Valeur de la production de l'exploitation: le volume de la production agricole au niveau de l'exploitation tient généralement compte de la production de nombreux produits, p. ex. différents types de cultures, systèmes mixtes cultures-bétail, etc. Puisque le volume de la production agricole n'est pas mesuré en unités proportionnelles (p. ex., tous les produits ne sont pas mesurés en tonnes, et les tonnes de différentes productions sont constituées de différents produits), il est nécessaire de mettre en place une méthode d'agrégation appropriée, fondée dans ce cas sur une unité monétaire. Une manière simple de faciliter l'agrégation consiste à exprimer les multiples productions d'une seule exploitation en valeurs (quantité multipliée par les prix).
- Superficie des terres agricoles de l'exploitation: il s'agit de la superficie utilisée à des fins agricoles sur l'exploitation<sup>3</sup>.

### **Critères de durabilité:**

Distance par rapport au 90<sup>e</sup> centile de la répartition nationale<sup>4</sup>:

- **Vert (souhaitable):** la valeur du sous-indicateur est  $\geq 2/3$  du 90<sup>e</sup> centile correspondant.
- **Jaune (acceptable):** la valeur du sous-indicateur est  $\geq 1/3$  et  $< 2/3$  du 90<sup>e</sup> centile correspondant.
- **Rouge (non durable):** la valeur du sous-indicateur est  $< 1/3$  du 90<sup>e</sup> centile correspondant.

### **Éléments de données**

Période de référence: dernière année civile

1.1. Quantités de cinq cultures principales et/ou cinq animaux d'élevage principaux et leurs produits et dérivés produits par l'exploitation agricole (destinés au marché et/ou à la

<sup>3</sup> D'après la classification SCEE-ASP et la classification du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020.

<sup>4</sup> Il est recommandé de calculer le 90<sup>e</sup> centile et les seuils correspondant au 1/3 et aux 2/3 par type principal de système de production (c.-à-d. par culture, animal d'élevage ou mélange culture/bétail; exploitations agricoles relevant du secteur des ménages et ne relevant pas du secteur des ménages; et exploitations irriguées et non irriguées) et par régions agricoles principales du pays. Cela permet en effet de comparer la productivité d'une exploitation agricole à celle d'autres exploitations comparables dans la même région agricole.

- consommation propre).
- 1.2. Prix départ exploitation des quantités produites susmentionnées.
  - 1.3. Quantités issues d'autres activités secondaires menées sur l'exploitation et/ou de denrées produites sur l'exploitation agricole, p. ex., aquaculture, agroforesterie et autres.
  - 1.4. Prix départ exploitation des autres activités/denrées sur l'exploitation.
  - 1.5. Superficie des terres agricoles sur l'exploitation.

## 2. Revenu agricole net

**Dimension:** Économique

**Thématique:** Rentabilité

Une part importante de la durabilité agricole provient de la viabilité économique de l'exploitation, elle-même issue en grande partie de sa rentabilité. La rentabilité est mesurée à l'aide du revenu net que l'agriculteur est capable de tirer de ses opérations agricoles. La disponibilité et l'utilisation d'informations relatives aux performances économiques des exploitations, mesurées grâce à la rentabilité, favoriseront l'amélioration de la prise de décisions, à la fois à l'échelle microéconomique et au niveau macroéconomique. Puisque les mesures de performance influencent le comportement, des informations de meilleure qualité sur les performances peuvent modifier les comportements et décisions des pouvoirs publics et des producteurs, dans le cadre à la fois de l'agriculture commerciale de grande échelle et de l'agriculture de moyenne échelle et de subsistance.

**Portée:** Tous types d'exploitations

**Description:**

Le sous-indicateur vérifie si l'exploitation est rentable sur une période continue de trois ans. Il s'intéresse au revenu tiré des opérations agricoles, et non au revenu total du ménage agricole, qui peut inclure d'autres sources de revenus comme l'emploi d'autres membres de la famille dans une entreprise locale, les activités touristiques, etc.

Formule<sup>5</sup>:

$$NFI = CR + Y_k - OE - Dep + VIC$$

où:

NFI = Revenu agricole net total («Total net farm income» en anglais).

- CR = Recettes monétaires agricoles totales («Total farm cash receipts» en anglais), y compris les paiements directs au titre des programmes.
- $Y_k$  = Revenus en nature («Income in kind» en anglais).
- OE = Dépenses d'exploitation totales après remises (y compris coût de la main-d'œuvre) («Total operating expenses» en anglais).
- Dep = Amortissement («Depreciation» en anglais).
- VIC = Valeur de la variation des stocks («Value of inventory change» en anglais).

Définitions:

- Le revenu agricole net renvoie aux bénéfiques (à la fois monétaires et non monétaires) tirés par les exploitants agricoles de leur travail, de leur gestion et de leur capital, après paiement de toutes les dépenses de production (revenu agricole brut moins dépenses de production). Cela englobe les revenus nets tirés de la production agricole, la valeur des denrées consommées sur l'exploitation, l'amortissement et les variations des stocks.
- Le revenu agricole brut se définit comme le revenu monétaire et non monétaire perçu par l'exploitation. Il se compose notamment des recettes monétaires tirées de la vente de produits de l'exploitation, des paiements directs de programmes aux producteurs, d'autres revenus agricoles (tels que les revenus du travail à forfait), de la valeur des aliments et carburants produits et consommés sur l'exploitation, et de l'évolution de la valeur des stocks (cultures et animaux d'élevage) à la fin de l'année<sup>6</sup>.
- Les recettes monétaires agricoles comprennent les revenus – en unités monétaires locales – tirés de la vente de denrées agricoles, telles que récoltes, animaux d'élevage et leurs dérivés.
- Les paiements directs au titre des programmes pris en compte dans les recettes monétaires agricoles comprennent les sommes accordées aux personnes intervenant dans la production agricole au titre de programmes gouvernementaux et privés. Au nombre des paiements liés à la

<sup>5</sup> La formule et les définitions ci-dessus sont tirées de Statistique Canada.

<sup>6</sup> La valeur locative des bâtiments agricoles est exclue du revenu agricole.

production agricole courante, on compte les subventions pour encourager la production ou dédommager les producteurs lorsque le produit des ventes est faible, les paiements de stabilisation du revenu et les paiements en vue de dédommager les producteurs pour les pertes de récoltes ou de bétail provoquées par des conditions climatiques extrêmes, les maladies ou d'autres raisons, ainsi que les prestations d'assurance.

- Le revenu en nature mesure la valeur des biens agricoles produits dans les exploitations et consommés par les exploitants agricoles et leurs familles. Il est inclus pour mesurer la production agricole totale.
- Les dépenses d'exploitation agricoles représentent les coûts d'exploitation engagés par les exploitants agricoles pour des biens et services nécessaires à la production de produits agricoles. Elles comprennent les achats et les articles autoproduits: impôts fonciers, travaux à forfait, semences, loyers, engrais et chaux, produits chimiques, réparations de machines et de bâtiments, irrigation, combustibles – chauffage et machines, salaires, intérêts et part des frais de primes d'assurance imputables à l'exploitation.
- Les frais d'amortissement prennent en compte la dépréciation d'origine économique, c'est-à-dire la diminution de la juste valeur marchande des immobilisations de l'exploitation. Calculé sur les bâtiments et machines agricoles et sur les automobiles et camions de l'exploitation, ainsi que sur le domicile de l'exploitant, l'amortissement est généralement considéré comme le résultat du vieillissement, de l'usure et de l'obsolescence. Il représente une baisse des avantages économiques potentiels pouvant être générés par les immobilisations.
- La valeur de la variation des stocks (VIC) mesure la valeur en devise de la variation physique des stocks détenus par le producteur. Ce concept est utilisé pour estimer la production économique agricole totale. Pour calculer la VIC, la variation des stocks détenus par le producteur (entre la fin et le début de l'année civile) est tout d'abord calculée puis multipliée par les prix moyens annuels des cultures ou par la valeur par tête de bétail annuelle moyenne. Ce calcul se distingue de celui effectué dans le cadre de la méthode de la valeur du livre financier ou comptable, qui estime les stocks initiaux et finaux, puis calcule le changement.
- La VIC concernant toutes les denrées principales peut être importante (en fonction de la taille de la variation des stocks et des prix). La VIC peut être soit positive (lorsque les stocks sont plus importants en fin d'année qu'en début d'année) soit négative (lorsque les stocks de fin d'année sont moins fournis que ceux du début d'année). Si les niveaux des stocks sont identiques en début et en fin d'année, la VIC est égale à zéro, malgré la variation des prix.

L'estimation de la rentabilité à l'échelle des exploitations supposera généralement de compiler les états financiers de base des exploitations, c.-à-d. les transactions quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles ou saisonnières de façon organisée. En général, les grandes exploitations commerciales réalisent des états financiers détaillés. La tenue de registres est toutefois rarement pratiquée dans les exploitations moyennes et de l'agriculture de subsistance, voire inexistante dans la plupart des pays.

En cas d'indisponibilité des données à l'échelle de l'exploitation, les estimations seront calculées à partir des déclarations de l'agriculteur sur les quantités et prix des produits et intrants. Dans ces cas, l'amortissement, la variation des stocks et les taxes peuvent être ignorés. Cette option simplifiée (1) est décrite plus bas.

Une autre option simplifiée (2), fondée sur les déclarations de l'agriculteur concernant la rentabilité de l'exploitation agricole au cours des trois dernières années civiles, est également proposée. Il est recommandé de ne recourir à cette option simplifiée que lorsque les deux autres ne peuvent être utilisées.

### **Critères de durabilité:**

Pour qu'une entreprise soit rentable, le revenu agricole net doit être supérieur à zéro.

- **Vert (souhaitable):** Le revenu agricole net est supérieur à zéro depuis trois ans consécutifs.
- **Jaune (acceptable):** Le revenu agricole net a été supérieur à zéro pendant au moins une année sur les trois dernières années consécutives.
- **Rouge (non durable):** Le revenu agricole net est inférieur à zéro depuis trois ans consécutifs.

## Éléments de données

Période de référence: trois dernières années civiles

### ***Option recommandée***

Données des états financiers de l'exploitation, c.-à-d. les transactions quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles ou saisonnières, de façon organisée (en général les grandes exploitations commerciales réalisent des états financiers détaillés, sur la base desquels le revenu agricole net peut être calculé en vertu de l'équation susmentionnée).

### ***Option simplifiée (1)***

À utiliser en l'absence de données détaillées au niveau de l'exploitation (mieux adapté aux petits exploitants et au secteur des ménages).

- 2.1 Quantités de cinq cultures principales et cinq animaux d'élevage principaux et leurs produits et dérivés produits par l'exploitation agricole (destinés au marché et/ou à la consommation propre).
- 2.2 Prix départ exploitation des quantités produites susmentionnées.
- 2.3 Dépenses opérationnelles, y compris les quantités d'intrants utilisés pour produire des cultures et du bétail, et leur prix sur le marché.
- 2.4 Quantités issues d'activités secondaires menées sur l'exploitation agricole et/ou de denrées produites sur l'exploitation agricole, p. ex., aquaculture, agroforesterie et autres.
- 2.5 Prix départ exploitation des autres activités/denrées sur l'exploitation.
- 2.6 Quantités d'intrants et prix utilisés pour produire d'autres produits sur l'exploitation.
- 2.7 Superficie des terres agricoles de l'exploitation agricole.

### ***Option simplifiée (2)***

- 2.1 déclaration du/de la répondant-e sur la rentabilité de l'exploitation agricole au cours des trois dernières années civiles; et
- 2.2 superficie des terres agricoles de l'exploitation agricole.

### 3. Mécanismes d'atténuation des risques

**Dimension:** Économique

**Thématique:** Résilience

La résilience englobe les capacités d'absorption, d'anticipation et d'adaptation et se définit comme les propriétés d'un système qui permettent aux exploitations de faire face aux chocs et aux stress, de persister et de continuer à bien fonctionner (en procurant de la stabilité, des règles prévisibles, une sécurité et d'autres avantages à ses membres).

**Portée:** Tous types d'exploitations

**Description:**

Ce sous-indicateur mesure l'incidence des mécanismes d'atténuation suivants:

- accès ou recours au crédit<sup>7</sup>;
- accès ou recours à une assurance; et
- diversification des activités de l'exploitation (part constituée par un produit agricole inférieure à 66 pour cent de la valeur totale de la production de l'exploitation).

L'accès au crédit et/ou à l'assurance est défini ici comme le moment où un service donné est disponible et où l'exploitant a suffisamment de moyens pour l'obtenir (documents requis, garanties, antécédents de crédit positifs, etc.). Globalement, l'accès à l'un ou plusieurs des trois facteurs ci-dessus permettra à l'exploitation de prévenir, résister, s'adapter et se rétablir après des chocs externes tels qu'inondations, sécheresses, défaillances du marché (p. ex. choc des prix), chocs climatiques et parasites/maladies animales.

**Critères de durabilité:**

Une exploitation est considérée résiliente si elle utilise ou a les moyens d'accéder aux mécanismes d'atténuation des risques dans les conditions suivantes:

- **Vert (souhaitable):** l'exploitation a accès ou utilise au moins deux des mécanismes d'atténuation susmentionnés.
- **Jaune (acceptable):** l'exploitation a accès ou utilise au moins un des mécanismes d'atténuation susmentionnés.
- **Rouge (non durable):** l'exploitation n'a pas accès aux mécanismes d'atténuation susmentionnés.

**Éléments de données**

Période de référence: dernière année civile

- 1.6. accès ou recours de l'exploitation agricole à des crédits, assurances ou autres instruments financiers:
  - crédit (formel, informel); et
  - assurance.
- 3.2 liste des autres activités de l'exploitation sur site, hors activités de production végétale et animale;
- 3.3 valeur de la production pour les activités sur site/denrées susmentionnées; et
- 3.4 superficie agricole de l'exploitation agricole.

---

<sup>7</sup> Comprend les prêts en espèces et en nature (p. ex., semences fournies par un autre agriculteur et remboursées avec une part de la récolte, des semences, etc.) uniquement pour les investissements agricoles.



## 4. Prévalence de la dégradation des sols

**Dimension:** Environnementale

**Thématique:** Santé des sols

Bon nombre des processus influant sur l'état des sols sont causés par des pratiques agricoles. La FAO et le Groupe technique intergouvernemental sur les sols (GTIS) ont identifié 10 menaces principales pesant sur les fonctions du sol: érosion du sol; pertes de carbone organique du sol; déséquilibre des éléments nutritifs; acidification; pollution; engorgement; tassement; colmatage de surface; et salinisation et perte de biodiversité du sol.

**Portée:** Tous types d'exploitations

**Description:**

Le sous-indicateur évalue dans quelle mesure les activités agricoles influent sur l'état des sols et constituent par conséquent un problème de durabilité. Un examen des dix menaces pesant sur les sols montre qu'elles sont toutes susceptibles d'être dues principalement à des pratiques agricoles inappropriées, à l'exception du colmatage de surface, qui représente la perte de sol naturel face à la construction/urbanisation. Tous les sols situés dans la superficie des terres agricoles d'un pays devraient donc idéalement faire l'objet d'un suivi régulier visant à évaluer l'impact de l'agriculture sur les sols. Cela nécessite des enquêtes détaillées et des campagnes d'échantillonnage associées à des tests en laboratoire. Afin de proposer une solution gérable tout en définissant les principales tendances dans le pays en matière de santé des sols, l'enquête agricole se concentre sur les quatre menaces qui présentent les caractéristiques les plus répandues (pour un suivi national, les pays peuvent choisir d'ajouter l'un des autres domaines indiqués ci-dessus, en fonction de leur pertinence), et qui sont les plus faciles à évaluer à l'aide de cet outil:

1. érosion du sol;
2. réduction de la fertilité du sol;
3. salinisation des terres irriguées;
4. engorgement;
5. autre (préciser).

L'enquête agricole recense les connaissances des agriculteurs sur la situation de l'exploitation en matière de dégradation des sols. L'expérience montre que les agriculteurs sont très conscients de l'état de leurs sols, ainsi que de leur état de santé et de dégradation. Les agriculteurs peuvent également avoir l'occasion de mentionner d'autres menaces que les quatre indiquées ci-dessus.

D'autres sources de données sur la santé des sols peuvent soit compléter les informations collectées dans l'enquête agricole et permettre de comparer les réponses des agriculteurs, soit être utilisées comme sources de données alternatives. Avant l'enquête agricole, une étude théorique pourrait recueillir toutes les informations disponibles sur la santé des sols, en s'appuyant par exemple sur les statistiques officielles nationales ou les statistiques disponibles auprès d'agences internationales comme la FAO. Ces informations proviennent généralement de cartes, modèles, résultats d'échantillonnage du sol, analyses de laboratoire et enquêtes sur le terrain, ainsi que de tout rapport existant sur le sol et la dégradation des terres à l'échelle nationale. Des cartes ou tableaux (par frontières administratives ou autres divisions dans le pays) peuvent ensuite être établis à partir de ces informations, montrant les menaces pesant sur les sols selon les quatre catégories de menaces susmentionnées.

**Critères de durabilité:**

Part de la superficie agricole de l'exploitation affectée par la dégradation des sols

- **Vert (souhaitable): la superficie totale touchée par l'une des quatre menaces pour la santé des sols est négligeable (moins de 10 pour cent de la superficie agricole totale de l'exploitation).**

- **Jaune (acceptable):** la superficie totale touchée par l'une des quatre menaces pour la santé des sols est comprise entre 10 pour cent et 50 pour cent de la superficie agricole totale de l'exploitation.
- **Rouge (non durable):** la superficie totale touchée par l'une des quatre menaces pour la santé des sols est supérieure à 50 pour cent de la superficie agricole totale de l'exploitation.

## Éléments de données

Période de référence: trois dernières années civiles

4.1 Liste des menaces en matière de dégradation des sols pesant sur l'exploitation agricole.

- érosion des sols (perte de couche superficielle par érosion du vent ou de l'eau)
- réduction de la fertilité du sol<sup>8</sup>;
- salinisation des terres irriguées;
- engorgement;
- autre (préciser); et
- aucune des menaces susmentionnées.

4.2 Superficie totale de l'exploitation touchée par les menaces en matière de dégradation des sols.

4.3 Superficie des terres agricoles de l'exploitation agricole.

---

<sup>8</sup> La réduction de la fertilité du sol se traduira par une réduction progressive des récoltes et résultera d'un équilibre négatif des éléments nutritifs, par lequel la quantité de nutriments appliqués (y compris engrais minéraux et organiques, légumineuses ou engrais verts) est inférieure à la quantité perdue et exportée par les cultures.

## 5. Variation de la disponibilité de l'eau

**Dimension:** Environnementale

**Thématique:** Utilisation de l'eau

L'agriculture, et plus particulièrement l'agriculture irriguée, est de loin le secteur économique qui utilise le plus de ressources en eau douce. Dans bien des endroits, les prélèvements d'eau des rivières et des nappes phréatiques sont plus conséquents que ce qui peut être considéré durable sur le plan environnemental. Cela touche à la fois les cours d'eau et les nappes souterraines. L'agriculture durable suppose donc que l'utilisation de l'eau douce à des fins d'irrigation demeure à un niveau acceptable. S'il n'existe pas de normes convenues à l'échelle internationale sur la durabilité de l'utilisation de l'eau, son utilisation non durable se traduit généralement par une réduction progressive du niveau des nappes phréatiques, l'assèchement des sources et cours d'eau et la hausse des conflits entre utilisateurs.

**Portée:** Tous types d'exploitations

### **Description:**

Le sous-indicateur évalue la contribution de l'agriculture à des modes d'utilisation de l'eau non durables. Idéalement, le niveau de durabilité de l'utilisation d'eau est mesuré à l'échelle du bassin fluvial ou de la nappe phréatique, puisque c'est l'effet combiné de tous les utilisateurs partageant une même ressource qui impacte la durabilité de l'eau. L'enquête agricole enregistre le niveau de sensibilisation et le comportement des agriculteurs vis-à-vis de la rareté de l'eau, et les associe à trois niveaux de durabilité. Ce niveau de sensibilisation et ces comportements sont exprimés sous la forme suivante:

- si l'agriculteur utilise de l'eau pour irriguer ses cultures sur au moins 10 pour cent de la superficie agricole de son exploitation et pourquoi, si la réponse est négative (pas besoin, pas les moyens);
- si l'agriculteur est conscient des problèmes de disponibilité de l'eau dans la région de l'exploitation et remarque une réduction de la disponibilité de l'eau au fil du temps; et
- s'il existe des organisations (d'utilisateurs de l'eau ou autres) chargées de répartir l'eau entre les utilisateurs, et leur degré d'efficacité.

D'autres sources de données peuvent soit compléter l'enquête agricole sur l'utilisation de l'eau et permettre de comparer les réponses des agriculteurs, soit être utilisées comme sources de données alternatives. Avant l'enquête agricole, une étude théorique pourrait recueillir toutes les informations disponibles sur l'équilibre de l'eau, en s'appuyant par exemple sur les statistiques officielles nationales ou les statistiques disponibles auprès d'agences internationales comme la FAO. Les informations sur les ressources en eau et leur utilisation sont généralement collectées par des entités chargées de la gestion ou du suivi de l'eau, et sont organisées par entité hydrologique (bassin fluvial ou nappe phréatique). Elles proviennent généralement de dossiers hydrologiques (débit fluvial, niveau des eaux souterraines), de modèles et de cartes montrant l'étendue de l'utilisation de l'eau par entité hydrologique.

## Critères de durabilité:

La durabilité de l'exploitation vis-à-vis de son utilisation d'eau sera évaluée de la façon suivante:

- **Vert (souhaitable):** le niveau de disponibilité de l'eau demeure stable au fil des ans pour les exploitations irriguant les cultures sur plus de 10 pour cent de la superficie agricole de l'exploitation. Résultat par défaut pour les exploitations irriguant moins de 10 pour cent de leur superficie agricole.
- **Jaune (acceptable):** l'agriculteur utilise de l'eau pour irriguer les cultures sur au moins 10 pour cent de la superficie agricole de son exploitation, ne sait pas si la disponibilité de l'eau demeure stable au fil des ans ou subit une réduction de la disponibilité de l'eau au fil des ans, mais une organisation existe qui répartit l'eau de façon efficace entre les usagers.
- **Rouge (non durable):** tous les autres cas.

## Éléments de données

Période de référence: trois dernières années civiles:

- 5.1 Superficie agricole irriguée de l'exploitation agricole.
- 5.2 Réduction de la disponibilité de l'eau vécue par l'exploitation.
- 5.3 Existence d'organisations gérant la distribution de l'eau.
- 5.4 Superficie des terres agricoles de l'exploitation agricole.

## 6. Gestion des engrais

**Dimension:** Environnementale

**Thématique:** Risque de pollution par les engrais

L'agriculture peut nuire à la qualité de l'environnement par une utilisation excessive ou une gestion inadaptée des engrais. Pour que l'agriculture soit durable, le niveau de produits chimiques dans le sol et les plans d'eau doit ne pas dépasser les seuils acceptables. La gestion intégrée des éléments fertilisants tient compte de toutes les sources de nutriments (minéraux et organiques) et de leur gestion pour obtenir le meilleur équilibre des éléments nutritifs. La mesure de la qualité du sol et de l'eau évalue l'étendue et les causes de la pollution, mais la mise en place de systèmes de suivi du sol et de l'eau est coûteuse et pas toujours réalisable dans les pays.

Note: la gestion des éléments fertilisants répond à deux problèmes de durabilité: la prévention de la pollution et le maintien d'un bon niveau de fertilité du sol. Ce sous-indicateur traite de la première question, tandis que la deuxième est couverte par le sous-indicateur 4 «Santé des sols».

**Portée:** Tous types d'exploitations

### **Description:**

La démarche proposée est fondée sur les questions posées aux agriculteurs concernant leur utilisation d'engrais – en particulier minéraux ou synthétiques et fumier animal, leur niveau de sensibilisation aux risques environnementaux associés à l'application d'engrais et de fumier, et leur comportement en matière de gestion des éléments fertilisants<sup>9</sup>. Les mesures de gestion envisagées pour aider à réduire les risques sont les suivantes:

1. Suivre les consignes des réglementations locales ou des services de vulgarisation ou du point de vente, en évitant de dépasser les doses recommandées;
2. Utiliser les sources de nutriments organiques (fumier ou résidus compostés) seules ou les associer à des engrais synthétiques ou minéraux;
3. Utiliser des légumineuses comme culture de couverture ou dans le cadre d'un système de cultures multiples ou de pâturage pour réduire le recours aux engrais;
4. Répartir l'application d'engrais synthétiques ou minéraux sur toute la période de pousse ;
5. Réfléchir au type de sol et de climat<sup>10</sup> avant de décider des doses et fréquences d'application des engrais;
6. Effectuer un échantillonnage du sol tous les cinq ans au moins pour procéder au calcul du bilan nutritif;
7. Recourir à l'agriculture de précision ou à un système de gestion des nutriments localisé<sup>11</sup>; et
8. Installer une ceinture de protection le long des cours d'eau.

### **Critères de durabilité:**

La durabilité de l'exploitation vis-à-vis de son utilisation d'engrais sera évaluée à la lumière des critères suivants:

- **Vert (souhaitable): l'exploitation prend des mesures particulières pour atténuer les risques environnementaux (au moins quatre dans la liste ci-dessus). Résultat par défaut pour les exploitations n'utilisant pas d'engrais<sup>12</sup>.**

---

<sup>9</sup> Pour que le questionnaire reste gérable, le module ne tient pas compte des différents types de cultures ou de pratiques. La méthode part donc de l'hypothèse que si un agriculteur déclare les meilleures pratiques, ces pratiques s'appliquent à l'ensemble de son exploitation. Elle peut donc surestimer la superficie gérée à l'aide de bonnes pratiques.

<sup>10</sup> Le type de sol, combiné au climat, et en particulier la fréquence et l'intensité des phénomènes de pluviométrie, sont des éléments importants à prendre en compte lors de la prise de décisions concernant les doses et fréquences d'application.

<sup>11</sup> L'agriculture de précision est un concept de gestion agricole fondé sur l'observation, la mesure et la réponse à la variabilité des cultures entre les champs et au sein d'un même champ.

<sup>12</sup> Les engrais visés comprennent les engrais minéraux et synthétiques, ainsi que le fumier animal.

- Jaune (acceptable): l'exploitation utilise des engrais et prend au moins deux mesures de la liste ci-dessus pour atténuer les risques environnementaux.
- Rouge (non durable): l'exploitant utilise des engrais et prend moins de deux mesures de la liste ci-dessus pour atténuer les risques environnementaux liés à leur application.

### Éléments de données

Période de référence: dernière année civile

- 6.1 Utilisation d'engrais synthétiques ou minéraux ou de fumier animal/lisier par l'exploitation agricole (O/N)
- 6.2 Des mesures spécifiques sont prises pour atténuer les risques environnementaux associés à l'utilisation excessive ou à la mauvaise utilisation d'engrais, conformément à la liste ci-dessous:
- 1 Suivre les consignes des réglementations locales ou des services de vulgarisation ou du point de vente, en évitant de dépasser les doses recommandées
  - 2 Utiliser les sources de nutriments organiques (fumier ou résidus compostés) seules ou les associer à des engrais synthétiques ou minéraux
  - 3 Utiliser des légumineuses comme culture de couverture ou dans le cadre d'un système de cultures multiples ou de pâturage pour réduire le recours aux engrais
  - 4 Répartir l'application d'engrais synthétiques ou minéraux sur toute la période de pousse
  - 5 Réfléchir au type de sol et de climat avant de décider des doses et fréquences d'application des engrais
  - 6 Effectuer un échantillonnage du sol tous les cinq ans au moins pour procéder au calcul du bilan nutritif
  - 7 Recourir à l'agriculture de précision ou à un système de gestion des nutriments localisé
  - 8 Installer une ceinture de protection le long des cours d'eau
- 6.3 Superficie des terres agricoles de l'exploitation agricole

## 7. Gestion des pesticides

**Dimension:** Environnementale

**Thématique:** Risques liés aux pesticides

Les pesticides sont des intrants importants de l'agriculture moderne (cultures et élevage), qui peuvent nuire à la santé des personnes ou à l'environnement s'ils sont mal gérés. Certaines pratiques associées à la gestion intégrée des ravageurs (GIR<sup>13</sup>) contribuent à minimiser les risques liés à l'utilisation de pesticides et à limiter leurs effets sur la santé humaine et l'environnement. Le Code de conduite international sur la gestion des pesticides fixe les bonnes pratiques en matière de gestion des pesticides.

**Portée:** Tous types d'exploitations

### **Description:**

Le sous-indicateur proposé est basé sur des informations sur l'utilisation de pesticides dans les exploitations, le type de pesticides utilisés et le type de mesure(s) prise(s) pour atténuer les risques associés<sup>14</sup>. Il tient compte de la possibilité qu'a l'exploitation d'adopter des mesures précises – listées ci-dessous – pour aider à réduire les risques associés à l'utilisation de pesticides:

#### Santé

1. Respect des consignes d'utilisation des pesticides figurant sur l'étiquette (y compris utilisation d'équipements de protection pendant leur application).
2. Entretien et nettoyage des équipements de protection après usage.
3. Élimination des déchets en toute sécurité (cartons, bouteilles et sacs).

#### Environnement

1. Respect des consignes d'application des pesticides figurant sur l'étiquette.
2. Adoption de l'une ou plusieurs des bonnes pratiques agricoles ci-dessous: ajustement du moment de plantation, application d'un espacement entre les cultures, rotation des cultures, cultures mixtes ou intercalaires.
3. Utilisation de biopesticides ou recours au contrôle biologique des ravageurs.
4. Adoption de la rotation des pâturages pour éliminer les populations de parasites attaquant les cheptels.
5. Suppression systématique des parties des plantes attaquées par des ravageurs.
6. Entretien et nettoyage des équipements de pulvérisation après utilisation.
7. Utilisation d'un pesticide au maximum deux fois par saison ou mélangé à un autre pour éviter la résistance aux pesticides.

---

<sup>13</sup> La gestion intégrée des ravageurs (GIR) est une démarche écosystémique de la production et de la protection des récoltes qui combine différentes stratégies et pratiques de gestion pour cultiver des plantes en bonne santé et réduire au maximum l'utilisation de pesticides (FAO).

<sup>14</sup> Pour que le questionnaire reste gérable, le module ne tient pas compte des différents types de cultures ou de bétail. Ainsi, les meilleures pratiques pourraient n'être appliquées qu'à un seul type de culture ou qu'à un seul type d'animal d'élevage, tandis que d'autres pratiques pourraient être appliquées à d'autres. La méthode part donc de l'hypothèse que si un agriculteur déclare les meilleures pratiques, ces pratiques s'appliquent à l'ensemble de son exploitation. Elle peut donc surestimer la superficie gérée à l'aide de bonnes pratiques.

## Critères de durabilité:

La durabilité de l'exploitation vis-à-vis des pesticides utilisés sera évaluée de la façon suivante:

- **Vert (souhaitable):** l'exploitation n'utilise que des pesticides peu ou modérément dangereux<sup>15</sup> (classes II ou III de l'OMS). Dans ce cas, elle adhère à l'ensemble des trois mesures pour la santé et à au moins quatre des mesures environnementales. Résultat par défaut pour les exploitations n'utilisant pas de pesticides.
- **Jaune (acceptable):** l'exploitation n'utilise que des pesticides peu ou modérément dangereux (classes II ou III de l'OMS) et prend quelques mesures pour atténuer les risques pour la santé et l'environnement (au moins deux mesures par liste).
- **Rouge (non durable):** l'exploitation utilise des pesticides très ou extrêmement dangereux (classes Ia ou Ib de l'OMS) ou illégaux<sup>16</sup>, ou utilise des pesticides peu ou modérément dangereux sans prendre de mesures particulières pour atténuer les risques pour la santé et l'environnement qui y sont associés (moins de deux mesures recensées sur les listes ci-dessus).

## Éléments de données

Période de référence: dernière année civile

- 7.1 Utilisation par l'exploitation agricole de pesticides pour les cultures ou le bétail (O/N)
- 7.2 Utilisation par l'exploitation agricole de pesticides très ou extrêmement dangereux ou illégaux (O/N)
- 7.3 Mesures prises pour protéger les personnes contre les risques sanitaires associés aux pesticides:
1. Respect des consignes d'utilisation des pesticides figurant sur l'étiquette, y compris utilisation d'équipements de protection (O/N)
  2. Entretien et nettoyage des équipements de protection après usage (O/N)
  3. Élimination des déchets en toute sécurité (cartons, bouteilles et sacs) (O/N)
- 7.4 Mesures prises pour éviter les risques environnementaux dus aux pesticides:
1. Respect des consignes d'application des pesticides figurant sur l'étiquette (O/N)
  2. Ajustement de la date de plantation (O/N)
  3. Application d'un espacement entre les cultures (O/N)
  4. Rotation des cultures (O/N)
  5. Application de cultures mixtes (O/N)
  6. Application de cultures intercalaires (O/N)
  7. Réalisation de contrôles biologiques des ravageurs (O/N)
  8. Utilisation de biopesticides (O/N)
  9. Adoption de la rotation des pâturages pour éliminer les populations de parasites attaquant les cheptels (O/N)
  10. Suppression systématique des parties des plantes attaquées par des ravageurs (O/N)
  11. Entretien et nettoyage des équipements de pulvérisation après usage (O/N)
  12. Utilisation d'un pesticide au maximum deux fois par saison ou mélangé à un autre pour éviter la résistance aux pesticides (O/N)
- 7.5 Superficie des terres agricoles de l'exploitation agricole

---

<sup>15</sup> Classes II ou III de pesticides, telles que définies par la classification de l'OMS ou par une classification nationale équivalente.

<sup>16</sup> En principe, les pesticides illégaux englobent tous les produits qui ne respectent pas les réglementations nationales sur la gestion des pesticides, tels que les pesticides non enregistrés, mal étiquetés, importés illégalement, etc. Ce point ne concerne pas les «usages non indiqués», qui peuvent être considérés comme une mesure illégale.



## 8. Recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité

**Dimension:** Environnementale

**Thématique:** Biodiversité

La Convention sur la diversité biologique (CDB) met en lumière les rapports étroits existant entre les activités agricoles et les trois niveaux de biodiversité: diversité génétique; agrobiodiversité au niveau du système de production; et biodiversité écosystémique (sauvage). La façon dont l'agriculture est pratiquée influence ces trois niveaux. Les tentatives d'élaboration d'indicateurs de biodiversité pour l'agriculture tiennent systématiquement compte d'un grand nombre de sous-indicateurs, en l'absence de tout critère de durabilité universellement adopté. Compte tenu de ces contraintes, et de l'importance de prendre en compte la biodiversité dans la construction de l'indicateur 2.4.1, l'élaboration d'un sous-indicateur recensant les efforts déployés pour assurer une agriculture plus durable qui contribue davantage à la biodiversité a été proposée, et une liste exhaustive de pratiques favorables à la conservation de la biodiversité a été dressée.

**Portée:** Tous types d'exploitations

**Description:**

Ce sous-indicateur mesure le degré d'adoption par l'exploitation de pratiques agricoles plus durables qui contribuent mieux à la biodiversité écosystémique, génétique et des espèces. Cet indicateur traite à la fois des cultures et du bétail. Par ailleurs, ce sous-indicateur renvoie spécifiquement à la superficie totale de l'exploitation agricole, et non à la superficie agricole utilisée comme base pour les 10 autres sous-indicateurs.

Deux systèmes de notation distincts ont été proposés, qui dépendent de l'applicabilité du critère d'agriculture biologique. Les pays choisiront l'un des deux ensembles de critères proposés ci-dessous en fonction de s'il existe ou non des systèmes de certification biologique sur leur territoire, et seront donc évalués/notés différemment sur le plan de leur degré de durabilité. Selon cette formulation, les exploitations ayant mis en place une certification biologique devront remplir trois des six critères proposés pour rentrer dans la catégorie verte. Les exploitations dénuées de certification biologique devront quant à elles remplir deux des cinq critères pour rentrer dans la catégorie verte.

Les critères relatifs aux deux systèmes de notation sont détaillés ci-dessous:

### **A. Critères applicables aux exploitations dotées de systèmes/régimes de certification biologique:**

1. Laisse au moins 10 pour cent de la superficie de l'exploitation à la végétation naturelle ou variée. Il peut s'agir de pâturages/prairies naturel(le)s, de bandes de fleurs sauvages, de tas de pierres ou de bois, d'arbres ou de haies, de bassins naturels ou de zones humides.
2. L'exploitation produit des biens agricoles certifiés biologiques ou en cours de certification.
3. L'exploitation n'utilise pas d'agents antimicrobiens médicaux pour favoriser la croissance.
4. Au moins deux des éléments suivants contribuent à la production agricole: 1) cultures temporaires; 2) pâturages; 3) cultures permanentes; 4) arbres sur l'exploitation; 5) bétail ou produits d'origine animale; et 6) aquaculture.
5. Pratique la rotation des cultures ou une rotation cultures/pâturages avec au moins deux cultures ou cultures/pâturages sur au moins 80 pour cent de la superficie agricole cultivée (à l'exclusion des cultures et pâturages permanents) sur une période de trois ans. En cas de rotation à deux cultures, celles-ci doivent être de deux genres végétaux différents,  
p. ex. une herbe et une légumineuse, ou une herbe et un tubercule, etc.
6. Le bétail comprend des races adaptées localement.

### Statut en matière de durabilité:

- Vert (souhaitable): l'exploitation agricole satisfait au moins trois des critères ci-dessus.
- Jaune (acceptable): l'exploitation agricole satisfait au moins un ou deux des critères ci-dessus.
- Rouge (non durable): l'exploitation agricole ne satisfait aucun des critères ci-dessus.

### B. Critères applicables aux exploitations dénuées de systèmes/régimes de certification biologique:

1. Laisse au moins 10 pour cent de la superficie de l'exploitation à la végétation naturelle ou variée. Il peut s'agir de pâturages/prairies naturel(le)s, de bandes de fleurs sauvages, de tas de pierres ou de bois, d'arbres ou de haies, de bassins naturels ou de zones humides.
2. L'exploitation n'utilise pas d'agents antimicrobiens médicaux pour favoriser la croissance.
3. Au moins deux des éléments suivants contribuent à la production agricole: 1) cultures temporaires; 2) pâturages; 3) cultures permanentes; 4) arbres sur l'exploitation; 5) bétail ou produits animaux; et 6) aquaculture
4. Pratique la rotation des cultures ou une rotation cultures/pâturages avec au moins deux cultures ou cultures/pâturages sur au moins 80 pour cent de la superficie agricole cultivée (à l'exclusion des cultures et pâturages permanents) sur une période de trois ans. En cas de rotation à deux cultures, celles-ci doivent être de deux genres végétaux différents,  
p. ex. une herbe et une légumineuse, ou une herbe et un tubercule, etc.
5. Le bétail comprend des races adaptées localement.

### Statut en matière de durabilité:

- Vert (souhaitable): l'exploitation agricole satisfait au moins deux des critères ci-dessus.
- Jaune (acceptable): l'exploitation agricole satisfait un des critères ci-dessus.
- Rouge (non durable): l'exploitation agricole ne satisfait aucun des critères ci-dessus.

### Éléments de données

Période de référence: dernière année civile

- 8.1 Pourcentage de la superficie de l'exploitation couverte par une végétation naturelle ou diversifiée (non cultivée), y compris des pâturages ou prairies naturel(le)s; des bandes florales; des tas de bois ou de pierre; des arbres ou des haies; des bassins naturels ou des zones humides.
- 8.2 L'exploitation a produit des biens (d'origine végétale et/ou animale) certifiés biologiques (O/N).
- 8.3 L'exploitation a produit des biens (d'origine végétale et/ou animale) en cours de certification biologique (O/N).
- 8.4 Déclaration du numéro de certification biologique de l'exploitation.
- 8.5 Déclaration du nom de l'organe de certification biologique.
- 8.6 Superficie sur laquelle des produits certifiés biologiques [VÉGÉTAL/ANIMAL] ont été produits.
- 8.7 Utilisation d'agents antimicrobiens médicaux pour favoriser la croissance des animaux (O/N).
- 8.8 Valeur de la production de l'exploitation (couverte par le sous-indicateur 1)
  - 1 cultures temporaires
  - 2 pâturages
  - 3 cultures permanentes

- 4 arbres situés sur l'exploitation
  - 5 bétail et produits d'origine animale
  - 6 aquaculture
- 8.9 Pourcentage de superficie cultivée sur laquelle une rotation des cultures ou une rotation culture/pâturage impliquant au moins deux cultures (à l'exception des cultures et pâturages permanents) de différents genres végétaux est pratiquée sur une période de trois ans.
- 8.10 Superficie de l'exploitation agricole couverte par les cultures principales (cinq maximum) listées dans le sous-indicateur 1 (à l'exception des pâturages).
- 8.11 Liste des différentes races et croisements et pourcentage d'animaux qu'ils représentent pour chaque espèce animale.
- 8.12 Superficie totale de l'exploitation agricole.

## 9. Taux de rémunération dans le secteur agricole

**Dimension:** Sociale

**Thématique:** Emploi décent

Cette thématique fournit des informations sur la rémunération des employés travaillant sur l'exploitation et faisant partie du groupe des professions élémentaires défini par la Classification internationale type des professions (CITP-08 - code 92). Elle informe sur les risques économiques pesant sur les travailleurs non qualifiés (ceux qui effectuent des tâches simples et routinières) sur le plan de la rémunération perçue, comparée au salaire minimum fixé à l'échelle nationale ou dans le secteur agricole. Ce sous-indicateur permet de faire la distinction entre les exploitations versant une rémunération juste à leurs employés du groupe des professions élémentaires, et celles leur versant une rémunération inférieure au salaire minimum. Dans ce dernier cas, les exploitations agricoles sont jugées non durables, puisque la rémunération versée n'est pas suffisante pour assurer un niveau de vie décent.

**Portée:** non applicable aux exploitations n'employant que de la main-d'œuvre familiale

**Description:**

Le sous-indicateur mesure le taux de rémunération journalier des employés agricoles non qualifiés en unités monétaires locales (UML).

$$\begin{aligned} & \text{Taux de rémunération journalière de la main – d'œuvre non qualifiée} \\ &= \frac{\text{Rémunération annuelle totale}}{\text{Nombre total d'heures travaillées}} \times 8 \text{ heures} \end{aligned}$$

Où: la compensation monétaire et en nature est exprimée en unités monétaires locales (UML).

**Critères de durabilité:**

Taux de rémunération des employés non qualifiés par rapport au taux de rémunération minimum national ou dans le secteur agricole. En l'absence de taux de rémunération minimum national ou agricole, le seuil de pauvreté national est utilisé:

- **Vert (souhaitable):** le salaire versé à la main-d'œuvre non qualifiée est supérieur au salaire minimum national ou au salaire minimum dans le secteur agricole (le cas échéant). Résultat par défaut pour les exploitations n'employant aucune main-d'œuvre.
- **Jaune:** le salaire versé à la main-d'œuvre non qualifiée est égal au salaire minimum national ou au salaire minimum dans le secteur agricole (le cas échéant).
- **Rouge (non durable):** le salaire versé à la main-d'œuvre non qualifiée est inférieur au salaire minimum national ou au salaire minimum dans le secteur agricole (le cas échéant).

**Éléments de données**

Période de référence: dernière année civile

- 9.1 Ouvriers non qualifiés employés par l'exploitation agricole (O/N).
- 9.2 Salaire moyen versé en espèces et/ou en nature à un travailleur non qualifié, par jour (8 heures).
- 9.3 Salaire minimum dans le secteur agricole (si disponible) ou salaire minimum national.
- 9.4 Superficie des terres agricoles de l'exploitation agricole.

## 10. Échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire (FIES)

**Dimension:** Sociale

**Thématique:** Sécurité alimentaire

La FIES est une mesure de la gravité de l'insécurité alimentaire au niveau des ménages qui dépend directement des réponses à huit questions fermées (oui/non) simples concernant leur accès à une nourriture suffisante. Il s'agit d'une échelle de mesure statistique similaire à d'autres échelles statistiques largement reconnues conçues pour mesurer des traits non observables tels que l'aptitude/l'intelligence, la personnalité et un vaste éventail de conditions sociales, psychologiques et liées à la santé.

**Portée:** Exploitations du secteur des ménages uniquement

### Description:

L'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire (FIES) produit une mesure de la gravité de l'insécurité alimentaire vécue par des personnes ou des ménages, fondée sur des entretiens directs.

Les questions de la FIES portent sur les expériences du/de la répondant·e lui/elle-même ou de son ménage. Elles s'intéressent aux comportements et expériences alimentaires déclarés, associés à une hausse des difficultés d'accès à de la nourriture liées à des ressources limitées.

La FIES découle de deux échelles de sécurité alimentaire très utilisées et fondées sur l'expérience: le module de l'enquête américaine sur la sécurité alimentaire des ménages, et l'échelle de sécurité alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes (ELCSA en espagnol). Elle se compose de huit questions fermées posées directement aux personnes, qui s'intéressent aux comportements et expériences alimentaires déclarés, associés à une hausse des difficultés d'accès à de la nourriture liées à des ressources limitées. La FIES est basée sur une construction solide du sentiment d'insécurité alimentaire composée de trois domaines: incertitude/anxiété, modification de la qualité de la nourriture, et modification de la quantité de nourriture.

Ce sous-indicateur correspond à l'indicateur 2.1.2 des ODD adapté à l'enquête agricole.

**Critères de durabilité:** Niveau sur l'échelle FIES

- **Vert (souhaitable): faible insécurité alimentaire**<sup>17</sup>.
- **Jaune (acceptable)**<sup>18</sup>: insécurité alimentaire modérée.
- **Rouge (non durable): insécurité alimentaire grave.**

### Éléments de données

Période de référence: 12 derniers mois

- 10.1 Le·la répondant·e se souvient qu'il/elle (ou tout autre adulte dans le ménage) s'est inquiété·e de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque d'argent ou d'autres ressources.
- 10.2 Le·la répondant·e se souvient qu'il/elle (ou tout autre adulte dans le ménage) n'a pas pu manger une nourriture saine et nutritive par manque d'argent ou d'autres ressources.
- 10.3 Le·la répondant·e se souvient qu'il/elle (ou tout autre adulte dans le ménage) a mangé une nourriture peu variée par manque d'argent ou d'autres ressources.
- 10.4 Le·la répondant·e se souvient qu'il/elle (ou tout autre adulte dans le ménage) a dû sauter un repas par manque d'argent ou d'autres ressources.
- 10.5 Le·la répondant·e se souvient qu'il/elle (ou tout autre adulte dans le ménage) a mangé moins

<sup>17</sup> Le calcul du niveau d'insécurité alimentaire est décrit en détails dans le cours en ligne consacré à l'ODD 2.1.2 (FAO, 2023).

<sup>18</sup> Le terme «acceptable» doit être interprété dans le contexte de l'ODD 2.4.1, comme une situation qui mérite tout de même une attention particulière et la prise de mesures pour l'améliorer.

que ce qu'il/elle pensait qu'il/elle aurait dû manger à cause d'un manque d'argent ou d'autres ressources.

- 10.6 Le·la répondant·e se souvient que son ménage n'avait plus de nourriture parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources.
- 10.7 Le·la répondant·e se souvient qu'il/elle (ou tout autre adulte dans le ménage) a eu faim mais n'a pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour se procurer à manger.
- 10.8 Le·la répondant·e se souvient qu'il/elle (ou tout autre adulte dans le ménage) a passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources.
- 10.9 Superficie des terres agricoles de l'exploitation agricole.

## 11. Garantie des droits fonciers

**Dimension:** Sociale

**Thématique:** Régime foncier

Ce sous-indicateur permet d'évaluer la durabilité sur le plan des droits en matière d'utilisation des superficies de terres agricoles. Puisque les terres agricoles constituent un intrant fondamental de la production agricole, la détention de droits fonciers sûrs garantit que l'exploitation agricole contrôle cet atout majeur et ne risque pas de perdre les terres utilisées à des fins agricoles.

Les données probantes montrent que les agriculteurs sont généralement moins productifs si leur accès et leur contrôle aux/sur les ressources et services économiques, en particulier les terres, sont limités. La répartition inégale endémique des ressources économiques et financières a désavantagé certains agriculteurs par rapport à d'autres, en entravant leur capacité à participer aux grands processus de développement, à y contribuer et à en profiter.

Ainsi, la distribution adéquate des ressources économiques, en particulier des terres, aide à garantir une croissance économique équitable, contribue à l'efficacité économique et produit des effets positifs sur des résultats de développement clés, y compris la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages.

Ce sous-indicateur est l'indicateur 5.a.1 des ODD, adapté pour l'indicateur 2.4.1 des ODD.

**Portée:** Tous types d'exploitations

**Description:**

Ce sous-indicateur mesure les droits de propriété ou les droits garantis en matière d'utilisation de terres agricoles à l'aide des critères suivants:

- document officiel émis par le cadastre/le registre foncier;
- inscription du nom de l'exploitant comme propriétaire/détenteur du droit d'utilisation sur des documents légaux;
- droit de vendre une ou plusieurs parcelles de l'exploitation; et
- droit de léguer une ou plusieurs parcelles de l'exploitation.

**Critères de durabilité:**

Degré de sécurité de l'accès à la terre:

- **Vert (souhaitable):** existence d'un document officiel citant le nom de l'exploitant/de l'exploitation, ou droit de vendre l'une ou plusieurs des parcelles de l'exploitation ou droit de léguer l'une ou plusieurs des parcelles de l'exploitation.
- **Jaune (acceptable):** existence d'un document officiel, même si le nom de l'exploitant/de l'exploitation n'y figure pas.
- **Rouge (non durable):** aucune réponse positive aux quatre questions susmentionnées.

**Éléments de données**

Période de référence: dernière année civile

11.1 Type de document officiel portant sur l'une des terres agricoles détenues (ou «possédées, utilisées, occupées») par l'exploitant/exploitation émis par le cadastre/le registre foncier.

- 1 Titre de propriété
- 2 Certificat de propriété foncière coutumière
- 3 Certificat d'occupation
- 4 Testament ou certificat de dévolution successorale notarié
- 5 Certificat notarié de location perpétuelle/à long terme
- 6 Contrat de location notarié
- 7 Autre

- 11.2 Inscription du nom de tout membre de l'exploitation comme propriétaire/détenteur du droit d'utilisation sur n'importe lequel des documents légaux.
- 11.3 Droit de l'exploitant/exploitation de vendre une parcelle de l'exploitation.
- 11.4 Droit de l'exploitant/exploitation de léguer une parcelle de l'exploitation.
- 11.5 Superficie des terres agricoles de l'exploitation agricole.



## Références

- FAO. 1988. *Rapport du Conseil de la FAO, 94<sup>e</sup> session*. FAO, Rome.
- FAO. 2014. *Construire une vision commune pour une alimentation et une agriculture durables – Principes et approches*. FAO, Rome.
- FAO. 2017. *Report from the Expert Group Meeting on SDG indicator 2.4.1*. FAO, Rome.
- FAO. 2017. *Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020*. FAO, Rome.  
<http://www.fao.org/3/a-i4913f.pdf>
- FAO. 2018. *Rapport de la 26<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture*. FAO, Rome.
- FAO. 2018. *System of Environmental-Economic Accounting for Agriculture, Forestry and Fisheries*. FAO, Rome.
- FAO. 2019. *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. FAO, Rome.  
Disponible (en anglais) à l'adresse: <http://www.fao.org/3/CA3129EN/ca3129en.pdf> (Résumé disponible en français à l'adresse: <http://www.fao.org/3/CA3229FR/CA3229FR.pdf>)
- FAO. 2023. Indicateur ODD 2.1.2 - Utiliser l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES). Dans: *Académie Numérique de la FAO*. Rome. [Consulté le 1 janvier 2023].  
<https://elearning.fao.org/course/view.php?lang=fr&id=442>
- Hayati, D. 2017. *Literature Review: A Literature Review on Frameworks and Methods for Measuring and Monitoring Sustainable Agriculture. Rapport technique de la Stratégie mondiale*. FAO, Rome.
- Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. 2017. *Manuel AGRIS sur les enquêtes agricoles intégrées*. FAO, Rome.